

# Les sénateurs socialistes



Groupe Socialiste du Sénat

## BULLETIN SPÉCIAL

### PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2012

(Volet recettes - 1ère lecture)

# S O M M A I R E

L'EDITO DE FRANÇOIS MARC...

p. 3

INTERVENTIONS PLF POUR 2012 (VOLET RECETTES - 1ÈRE LECTURE)

p. 4

**Nicole BRICQ** : page 5 Intervention de la Rapporteuse de la Commission  
des Finances dans la discussion générale  
page 30 Explications de vote

**François MARC** : page 11 Discussion générale  
page 32 Explications de vote

**Marc MASSION** : page 16 Discussion générale

**Claude HAUT** : page 18 Discussion générale

**Georges PATIENT** : page 21 Discussion générale

**Jean-Claude FRECON** : page 24 Discussion générale

**Richard YUNG** : page 26 Discussion générale

**Vincent PLACE** : page 28 Discussion générale

COMMUNIQUÉS DE PRESSE...

p. 30

- Budget 2012 , volet recettes : La majorité sénatoriale, en dégagant de nouvelles recettes, introduit plus de justice fiscale pour les entreprises

- Budget 2012, volet recettes : La majorité sénatoriale défend le budget des collectivités locales

- Budget 2012, volet recettes : La majorité sénatoriale impose la justice fiscale et dégage des recettes nouvelles.

Bulletin Spécial

Projet de loi de Finances  
pour 2012

page 2

# L'Edito de François MARC

## Budget 2012 : une autre voie est possible

**L**e Sénat aujourd'hui majoritairement à gauche était attendu sur le PLF pour 2012. Allait-il rejeter en bloc le projet du gouvernement ou au contraire se lancer dans une complète reconstruction d'un budget alternatif ? La voie choisie, sans s'inscrire dans la radicalité, a conduit à mettre en avant, dans un budget sensiblement remanié, un ensemble de marqueurs politiques forts ayant vocation à démontrer qu'une autre voie budgétaire est possible...



En adoptant la 1ère partie du budget 2012 le 23 novembre 2011, la gauche a fait valoir par 108 amendements ses valeurs fortement ancrées dans un souci d'équité et de solidarité.

Elle a aussi démontré qu'en pleine crise financière, d'autres choix sont possibles pour un meilleur équilibre des comptes publics. L'enjeu est de taille : car avec un déficit prévisionnel de 80 milliards d'euros pour 2012 et un endettement prévu à 87,7% du PIB, la situation de nos comptes publics est des plus périlleuse. Et nul ne peut ignorer que, comme la Cour des comptes a pu récemment le démontrer, les 2/3 du déficit budgétaire s'expliquent par les décisions de baisse des recettes et d'octroi de cadeaux fiscaux pratiqués sous la présidence SARKOZY. Le quinquennat aura connu une explosion de la dette avec 500 milliards d'euros supplémentaires en 5 ans. Du jamais vu dans notre pays !

La politique des recettes de la droite s'est révélée catastrophique avec des cadeaux fiscaux qui se sont « enrichis » de 18,45 milliards d'euros par an depuis 5 ans. Les experts de Bercy ont, à cet égard, identifié plusieurs dizaines de milliards qui pourraient être récupérés dans les niches fiscales improductives.

Notre majorité sénatoriale a quant à elle clairement affiché une volonté de redressement des comptes et d'affirmation d'une plus grande équité fiscale.

A travers ses amendements, elle a donc supprimé la première loi emblématique du quinquennat de Nicolas Sarkozy, la loi Tépà de 2007 (défiscalisation des heures supplémentaires, allègement des droits de mutation, déductibilité des intérêts d'emprunt...) ; elle a proposé que soit mis fin, dès 2012, et non en 2013, au bouclier fiscal, ainsi qu'à l'allègement de l'Impôt sur la Fortune (ISF), créé une tranche d'impôt supplémentaire de 45% sur le revenu, rendu pérenne la contribution exceptionnelle sur les très hauts revenus, instauré une taxe sur les transactions financières, majoré l'impôt sur les sociétés des compagnies pétrolières, supprimé la taxe sur les sodas et la fiscalisation des indemnités d'accidents du travail.

Au total, plus de 10 milliards de recettes nouvelles ont été inscrites au PLF remanié.

Enfin, le Sénat de gauche s'est attaché à redonner un peu de marges de manœuvre aux collectivités territoriales, déjà durement affectées par la suppression de la taxe professionnelle et le gel en valeur de leurs dotations. Il a voté 450 millions d'euros de crédits nouveaux aux collectivités, tout en annulant la réduction de 200 millions des dotations votée par l'Assemblée nationale. Au final, le Sénat a donc abondé leurs crédits de 650 millions d'euros pour 2012.

Il n'est pas acceptable que les collectivités, dont le poids de la dette ne dépasse pas 10% de la dette publique française et qui réalisent les trois quarts de l'investissement public, subissent les conséquences des errements financiers de la droite.

Des recettes fiscales plus équilibrées, davantage d'égalité entre contribuables, des PME mieux traitées et l'effort des collectivités pris en compte de manière plus loyale... Le Sénat a véritablement tracé un autre chemin pour l'avenir.

**François MARC**  
Vice-président de la Commission des finances  
Sénateur du Finistère

Projet de loi de Finances  
pour 2012  
(Volet recettes - 1ère lecture)

Interventions des sénateurs socialistes  
en séance publique  
17 et 23 novembre 2011

---

<b><u>Nicole BRICQ</u></b> :	page 5	Présentation de la Rapporteuse de la Commission des Finances dans la discussion générale
	page 30	Explications de vote
<b><u>François MARC</u></b> :	page 11	Discussion générale
	page 32	Explications de vote
<b><u>Marc MASSION</u></b> :	page 16	Discussion générale
<b><u>Claude HAUT</u></b> :	page 18	Discussion générale
<b><u>Georges PATIENT</u></b> :	page 21	Discussion générale
<b><u>Jean-Claude FRECON</u></b> :	page 24	Discussion générale
<b><u>Richard YUNG</u></b> :	page 26	Discussion générale
<b><u>Vincent PLACE</u></b> :	page 28	Discussion générale

I  
n  
t  
e  
r  
v  
e  
n  
t  
i  
o  
n  
s

# PLF pour 2012

Intervention de Nicole BRICQ, Rapporteuse générale de la Commission des finances, sénatrice de Seine-et-Marne, dans la discussion générale

**M**onsieur le président, madame la ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, d'ici à la fin de l'année nous aurons examiné – si le calendrier n'est pas encore bouleversé – quatre lois financières, à commencer, bien sûr, par celle qui nous occupe aujourd'hui, que je souhaite, dans un premier temps, analyser à la lumière de la trajectoire budgétaire que le Gouvernement a tracée.



Il s'agirait donc de faire passer notre déficit public de 5,7 % du produit intérieur brut à la fin de 2011 à 4,5 % à la fin de 2012.

Il faut relever, si l'on retient l'objectif ainsi fixé, que, dans l'hypothèse où celui-ci ne serait pas rempli, la capacité à franchir la marche suivante – celle de 2013 et du retour à un déficit limité à 3 % du produit intérieur brut, dont chacun sait qu'elle est la plus périlleuse – serait remise en cause. Pour passer de 4,5 % en 2012 à 3 % en 2013, il faudrait donc réduire le déficit de 1,5 point de produit intérieur brut en une seule année. Or les séries statistiques que j'ai consultées font apparaître que jamais la France n'a réussi une telle performance depuis 1960. C'est un fait que je veux rappeler au Sénat.

Je trace ce cadre d'ensemble avec une certaine gravité car, dans une période confuse où le Gouvernement prend à répétition des mesures improvisées, il faut avoir bien en tête les objectifs avant d'examiner le projet de loi de finances pour 2012.

Le cycle budgétaire dans lequel nous entrons, mes chers collègues, se déroulera durant vingt jours pendant lesquels l'évolution du contexte européen sera,

M. le ministre l'a rappelé, décisive et pourra – c'est par précaution oratoire que j'emploie ce verbe... – infirmer les déclarations et actions des uns et des autres. La France se finance aujourd'hui aux conditions qui étaient celles de l'Italie voilà six mois et la situation est donc, en effet, très critique.

La réalité appelle à la lucidité : lors du sommet du 26 octobre, la France n'a pas réussi à convaincre ses partenaires s'agissant du rôle de la Banque centrale européenne.

Comme il fallait s'y attendre, l'idée qu'il serait possible de conférer un « effet de levier » aux financements du Fonds européen de stabilité financière sans implication de la Banque centrale européenne n'a pas convaincu, c'est le moins que l'on puisse dire, les investisseurs

Il faut avouer qu'il est difficile de comprendre comment a pu s'enclencher ce processus de fuite en avant fondée sur la pensée que la zone euro pourrait régler ses problèmes en recourant à des techniques financières complexes et politiquement illisibles venues des États-Unis – celles-là mêmes qui ont contribué à provoquer la crise de 2008 ! –, notamment le rehaussement de crédit et les CDO, les collateralized debt obligations.

Ces incompréhensions, voire ces malentendus, nous incitent à développer les dialogues bilatéraux, comme nous avons commencé de le faire au printemps 2011, sous la conduite de M. Arthuis, lorsque la commission des finances a effectué plusieurs déplacements en Europe, en particulier Bruxelles, à Berlin et à La Haye.

Je crois savoir, monsieur le président de la commission des finances, que vous êtes vous-même très enclin à renouveler cette expérience. Ce ne devrait pas être une simple expérience, car il faudra nous habituer à nous parler, car la solution à cette crise passera nécessairement par plus de coordination entre les politiques économiques.

Cependant, je voudrais que l'on s'entende bien sur lesdites politiques économiques, car les effets récessifs des politiques d'ajustement budgétaire conduites par certains États seront supportables seulement si d'autres États soutiennent leur demande intérieure, et donc la demande mondiale.

J'ai bien noté à ce sujet que le plan d'action pour la croissance et l'emploi, adopté lors du G20 de Cannes, prévoyait que certains États, dont l'Allemagne et la Chine, s'engageaient à laisser jouer leurs stabilisateurs automatiques et à soutenir leur demande intérieure si les conditions économiques venaient à se dégrader en Europe.

M. le ministre de l'économie a dû quitter notre assemblée, mais ses collaborateurs sont restés, et j'aimerais bien que l'on nous en dise plus, à nous parlementaires, sur les conditions qui pourraient conduire ces États à s'engager dans cette voie.

En tout état de cause, s'agissant de la gouvernance de la zone euro, je tiens à dire – et je le fais sous le contrôle de M. Arthuis, qui vient d'être nommé parlementaire en mission sur le sujet – que nous sommes dans une situation tout de même paradoxale : au mois de septembre, les États et le Parlement européens ont accouché aux forceps d'un « paquet gouvernance » conçu pour être mis en œuvre « à traité constant », mais voilà que les États, à peine deux mois après que l'encre de l'accord entre la Commission et le Parlement européen a séché, envisagent à nouveau une modification des traités !

Ce qui était impossible devient donc possible. Tout cela manque de cohérence et de lisibilité, et est très difficile à expliquer à l'ensemble des citoyens européens !

Dans ce contexte mouvant, il est assez étonnant que le Gouvernement tienne – et vous avez continué de le faire, madame la ministre – un discours systématiquement en décalage avec ses actes. Je crois qu'il nuit ainsi à la crédibilité de la parole publique.

S'agissant de la méthode d'abord, puisque vous avez insisté, madame la ministre, sur les aspects méthodiques, le Gouvernement présente l'adoption à répétition de plans – « Fillon I » au mois d'août, « Fillon II » en novembre – comme le témoignage de sa réactivité et de son adaptation aux circonstances. Ce faisant, il ne rassure ni les investisseurs, ni les agents économiques nationaux que sont les collectivités locales, les entreprises et les ménages.

À un gouvernement dans la tempête – où se trouve la France, comme d'autres États européens – on demande d'anticiper. Or, plan après plan, le Gouvernement parie toujours sur un improbable retournement à la hausse de la conjoncture plutôt que de prendre, une fois pour toutes, ses responsabilités.

Pourquoi a-t-il fallu attendre le 24 août pour que le Premier ministre annonce des mesures complémentaires pour 2012 alors qu'elles auraient pu être prises dans le collectif examiné au mois de juin ? Dès le 26 avril, la commission des finances du Sénat avait estimé, dans son rapport sur le programme de stabilité, qu'il faudrait une dizaine de milliards d'euros supplémentaires pour 2012.

Dans ses observations sur le programme de stabilité de la France, la Commission européenne relevait en particulier que le scénario macroéconomique du Gouvernement était trop optimiste. Cela aussi aurait dû vous inciter à changer de sens !

Pourquoi ne pas avoir rompu avec cette approche lors de la présentation du projet de loi de finances pour 2012, en vous rapprochant des prévisions toutes plus réalistes des économistes plutôt que de faire éclater le calendrier budgétaire en cours de route ? On peut en conclure qu'il s'agissait plus de gagner du temps que d'être réactif...

La France a pris le 26 octobre avec les chefs d'État et de gouvernement de la zone euro l'engagement de construire désormais les budgets nationaux en fonction d'hypothèses « indépendantes ». J'aimerais et, nous aimerions tous, savoir si vous tiendrez cet engagement et selon quelles modalités.

La politique budgétaire du Gouvernement se construit au jour le jour, par une succession d'annonces à minima. Le 2 novembre, en commission, juste après l'annonce par le Président de la République de l'effort supplémentaire de 6 milliards à 8 milliards d'euros, je me suis permise d'indiquer à mes collègues que, dès qu'étaient envisagées des hypothèses moins favorables – légèrement moins favorables – que celles qui avaient été retenues par le Gouvernement, le montant des efforts à réaliser pour 2012 pouvait vite atteindre 15 milliards, voire 17,5 milliards d'euros.

Dans ses prévisions économiques d'automne, rendues publiques le 10 novembre, la Commission européenne fait aussi le constat de l'insuffisance des plans « Fillon ».

Il faudra donc y revenir, mais quand ? C'est la question que se posent tous les Français.

Au début de 2012, madame la ministre, en pleine campagne électorale ?... Permettez-moi de dire que, si tel était le cas, cela signifierait que le Gouvernement instrumentalise la crise, à un moment choisi par lui, et joue avec le feu, mais c'est une hypothèse que je me refuse à admettre et j'attends pour ma part que vous la démentiez par vos actes.

S'agissant ensuite du fond des dispositions, j'observe, encore une fois, un fossé entre le discours du Gouvernement et la réalité.

Selon le Gouvernement, il y aurait en France deux options bien tranchées : d'un côté, on augmenterait massivement les prélèvements obligatoires ; de l'autre, on réduirait massivement les dépenses.

Je rappelle tout de même que j'ai exprimé, lors du débat sur les prélèvements obligatoires, ma préférence – préférence que je n'ai pas été la seule de mon groupe à exprimer – pour une stratégie équilibrée entre recettes et dépenses, mais sans doute alors n'ai-je pas été assez claire et je vais donc revenir sur cette question.

Premièrement, de 2007 à 2012, le Gouvernement aura augmenté les prélèvements obligatoires de 17,5 milliards d'euros en net, c'est-à-dire en tenant compte tant des baisses constatées en 2007, 2008 et 2009 que des mesures annoncées le 7 novembre par le Premier ministre.

Cependant, si l'on considère les seules années 2010, 2011 et 2012, on constate que ce sont des hausses des prélèvements obligatoires de plus de 40 milliards d'euros qui ont été décidées par la majorité actuelle.

De 2010 à 2012, les mesures de réduction de déficit portent plus sur les recettes, avec 2 points de produit intérieur brut, soit une quarantaine de milliards d'euros, que sur les dépenses, avec 1,5 point.

Madame la ministre, « c'est d'abord grâce aux économies sur les dépenses que nous parviendrons à désendetter la France », avez-vous déclaré lors du débat sur les prélèvements obligatoires. Tout à l'heure, vous avez répété ce que vous nous aviez déjà dit : « Les recettes fiscales – je vous cite encore – ne peuvent être qu'un outil complémentaire. » Je viens de démontrer que c'était exactement le contraire.

Je suppose donc que vous voulez faire une critique de l'action menée par le Gouvernement depuis 2008 et des annonces faites par le Premier ministre le 7 novembre. Deuxièmement, l'augmentation des prélèvements obligatoires s'est faite de manière désordonnée et sans cohérence, car le Gouvernement s'est engagé dans cette voie, en 2010, à contrecœur et dans l'urgence. C'est pourquoi, madame la ministre, vous ne pouvez pas dire, comme vous l'avez dit, que l'intégralité de l'augmentation du déficit entre 2007 et 2012 est liée à la crise.

C'est exactement l'inverse : c'est la crise qui motive votre prise de conscience sur l'impératif de réduction des déficits. Si la crise ne vous avait pas acculés à changer votre approche, vous auriez poursuivi la politique de démantèlement des recettes publiques que vous aviez engagée dès juillet 2007 avec la loi TEPA, qui a fragilisé notre pays dans la crise, et continue d'ailleurs à le fragiliser, puisque vous n'avez pas complètement renoncé à cette loi qui va encore coûter 9,3 milliards d'euros.

Troisièmement, madame la ministre, vous répétez à l'envi – et les membres du Gouvernement avec vous – que « la hausse générale des impôts n'a pas d'avenir en France ».

Les contribuables qui supporteront en 2012 et en 2013 la non-indexation généralisée du barème – et ils sont nombreux, puisque cela concerne toutes les tranches – apprécieront ! J'ajoute que le retour de bâton risque d'être sévère, lorsque nos concitoyens auront réalisé les implications de cette revalorisation dans le bas du barème. Nous devons encore le vérifier – nous avons le temps –, mais il y a certainement des contribuables qui deviendront imposables et qui, de ce fait, perdront le bénéfice des allègements d'impôts locaux. Il faut l'annoncer aux Français. Or vous ne le faites pas !

Madame la ministre, sur mon initiative, la commission des finances a formulé des propositions relatives à la fiscalité patrimoniale qui, outre qu'elles frappent les plus gros héritages et non le travail, ne pèsent pas autant sur la consommation – et donc sur la croissance – que les mesures que vous avez prises et préconisez pour demain. Pour l'avenir, vous vantez le plan Fillon II, qui reposerait plus sur les recettes en début de parcours, avant de mettre l'accent en fin de période sur la maîtrise des dépenses.

Là encore, je souhaite rétablir la vérité.

Pour 2012 et 2013, comme le Gouvernement est tout de même obligé d'annoncer comment il compte atteindre ses objectifs, vous choisissez prioritairement des mesures de recettes. Mais, pour l'avenir lointain, c'est-à-dire 2013 – l'année périlleuse ! –, vous vous contentez de déclarations d'intentions en matière de maîtrise des dépenses. En effet, sur les 7,2 milliards d'euros d'économies de dépenses que vous annoncez sur l'État et la sécurité sociale, 6 milliards d'euros ne reposent sur aucun élément tangible. Tant que vous ne révélez pas comment vous ferez, vos engagements sur l'ONDAM et sur les dépenses de l'État, pris à six mois de l'élection présidentielle, sont déclaratifs et perdent toute crédibilité.

Quand on pense que vous escomptez faire en 2012 des économies sur les aides à l'emploi, alors que la crise s'aggrave et que le chômage augmente, on prend la mesure du sérieux de vos hypothèses !

Madame la ministre, vous n'étayez pas vos déclarations dans les documents budgétaires. Pourtant, programme de stabilité après programme de stabilité, la Commission européenne, tout comme la commission des finances du Sénat, vous exhorte à assortir de données chiffrées vos annonces en matière de dépenses. Vous êtes aux commandes des finances publiques, c'est donc sur vous que pèse la charge de la preuve. Ne l'exigez pas de ceux qui ne sont pas en responsabilité gouvernementale !

Madame la ministre, non seulement vous entretenez le flou, mais vous persistez dans des travers que l'on aurait aimés d'un autre âge en matière de programmation pluriannuelle des finances publiques.

Alors que, le 26 octobre dernier, le Président de la République s'est engagé à Bruxelles à retenir des hypothèses de croissance « indépendantes » pour l'élaboration des lois de finances, vous manipulez délibérément l'autre variable essentielle du respect des programmations pluriannuelles : le taux de croissance des dépenses publiques. Vous fondez votre trajectoire 2011-2016 sur une augmentation en volume des dépenses de 0,5 % par an. Comment imaginer que cette hypothèse soit réaliste alors que, de 2008 à 2012, la vérité m'oblige à dire que la moyenne se situe à 1,4 % et alors que, depuis 2010, ce taux augmente chaque année ? Tant qu'à faire, pourquoi ne pas avoir inscrit 0 % ? Le Gouvernement aurait peut-être eu l'air plus vertueux tout en étant aussi peu crédible !

En résumé, malgré ses déclarations d'intention, lorsqu'il est dos au mur, le Gouvernement n'hésite pas à recréer une « réalité budgétaire virtuelle », en se fondant sur une hypothèse d'évolution des dépenses publiques irréaliste, et ainsi à nuire à la crédibilité du pays. Vous savez tellement que vous êtes en défaut, madame la ministre – et, avec vous, le Gouvernement tout entier –, que vous concentrez vos attaques sur le candidat socialiste, l'accusant de « nuire aux intérêts de la France ». Cela a été dit, je suis bien obligée d'en tenir compte. Or, pendant ce temps, la parole de la France est mise en doute, car la réalité de vos actes contredit vos discours.

J'en viens au volet recettes de ce projet de budget.

L'examen des amendements montrera que d'autres choix fiscaux sont possibles. Lors du débat sur les prélèvements obligatoires, madame la ministre, vous avez évoqué l'écart « inacceptable » de taxation entre petites et grandes entreprises, de même que l'écart d'imposition entre le capital et le travail, qui conduit « à taxer moins ceux qui [ont] plus ». C'est tout à fait ce que nous constatons depuis des années. Par conséquent, nous vous donnerons les moyens, en vous permettant de vous rallier à nos amendements, de passer des paroles aux actes ! Toutefois, si nous montrerons que d'autres choix fiscaux sont possibles, je le répète, notre ambition n'est pas de proposer dès aujourd'hui un « contre-modèle fiscal » tout ficelé, malgré l'impatience que j'ai pu constater en commission de certains de nos collègues.

Je l'ai souvent répété : certes, la discussion au Sénat doit consister en un examen de tous les articles, pour les modifier si besoin et permettre un dialogue entre les deux assemblées, mais elle doit surtout être l'occasion, comme ce fut d'ailleurs le cas lors de la discussion du projet de loi de finances pour 2002 – les rôles étaient alors inversés –, d'éclairer les enjeux du débat présidentiel et d'aider nos concitoyens à choisir entre les solutions qui leur seront proposées lors de la campagne électorale. C'est la vocation pédagogique du rapport général que j'ai rédigé au nom de la commission des finances.

Sur le volet dépenses, les rapporteurs spéciaux livreront leurs observations mission par mission. Je rappelle simplement que la Constitution et la LOLF nous obligent à être binaires dans nos votes. Par conséquent, lorsque nous désapprouvons l'action du Gouvernement dans un domaine de politique publique donné, nous voterons contre les crédits.



Pour cette raison, le solde budgétaire au sortir du Sénat n'aura pas grande signification, je vous l'accorde. C'est le lot des Sénat d'opposition au Gouvernement que de devoir se résoudre à un cadre juridique qui les empêche d'aller au bout de leur logique.

Avant de conclure, je formulerai quelques observations sur les tendances lourdes.

Le poids de la charge de la dette augmente rapidement. Or il menace notre modèle social, puisque nos impôts et nos emprunts servent de plus en plus à rembourser nos dettes et de moins en moins à financer des dépenses actives, celles-là mêmes qui précisément peuvent soutenir la croissance.

Pour prendre la mesure de cette menace, je rappelle qu'un choc de 1 % sur l'ensemble des taux auxquels la France se finance aboutirait à un surcroît de charge d'intérêts de 14 milliards d'euros en dix ans. Il est donc impératif de stabiliser la progression de la dette.

Dans la période actuelle, je tiens à insister sur ce point, la nécessité du redressement budgétaire ne doit pas occulter le besoin de renforcer le potentiel de croissance de notre économie. Or c'est le grand oublié de tous les plans qui se succèdent. Le Gouvernement communique beaucoup à ce propos – vous l'avez encore fait tout à l'heure, madame la ministre – et met notamment en avant son effort en faveur de la recherche.

Madame la ministre, vous avez évoqué tout à l'heure la suppression de la taxe professionnelle et m'avez prêté des propos que je n'ai pas tenus. Par honnêteté intellectuelle, j'ai fait figurer dans le rapport sur les prélèvements obligatoires les éléments chiffrés communiqués par vos services, sans que l'on ait pu en mesurer véritablement les conséquences en termes de compétitivité et de soutien à l'emploi et à l'économie réelle. Ce n'est pas encore fait, mais la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation s'y attachera et une mission parlementaire y travaillera ardemment.

Quand on décide une impasse budgétaire de 5 milliards d'euros en faveur des entreprises, on peut tout de même en attendre quelques résultats. Certes, le tableau qui nous a été fourni par vos services fait apparaître des gagnants, mais aussi des perdants. Il ne faut pas l'oublier, nous le constatons partout dans nos territoires.

Sur la recherche et l'enseignement supérieur, je renvoie aux travaux de Michel Berson et Philippe Adnot, rapporteurs spéciaux de la mission. On y découvre que, une fois corrigés les artifices de présentation, l'augmentation réelle des moyens de la recherche et de l'enseignement supérieur de 2007 à 2012 est non pas d'environ 9 milliards d'euros, ainsi que le prétend le Gouvernement, mais de l'ordre de 5 milliards d'euros.

Par ailleurs, il faut absolument en finir avec la politique actuelle qui consiste à faire en sorte que le fonctionnement des services de l'État devienne tellement dégradé qu'il ne resterait pas d'autre solution que de les supprimer. Nous pensons tous aux méfaits de la RGPP.

En outre, Thierry Foucaud et Claude Haut, rapporteurs spéciaux de la mission « Enseignement scolaire », nous apprennent que, dans l'éducation nationale, les dépenses relatives aux heures supplémentaires sont de l'ordre de 1,31 milliard d'euros pour l'année scolaire 2010-2011, en hausse de 3,1 % par rapport à l'année scolaire 2009-2010, ce qui représente 40 000 équivalents temps plein travaillés. Certes, pour beaucoup, il s'agit effectivement d'heures supplémentaires, mais le rapport de nos deux collègues montre aussi que plus de la moitié d'entre elles correspondent à des emplois pérennes, qui devraient être créés. Par conséquent, les heures supplémentaires tendent à devenir une variable d'ajustement de plus en plus utilisée pour combler la désorganisation du service public qui résulte, pour l'enseignement scolaire, de la suppression de 66 000 postes depuis 2007.

Par ailleurs, madame la ministre, il faut s'interroger sur la politique que vous conduisez dans la fonction publique.

Ainsi, vous avez encore répété que la baisse de la masse salariale était historique depuis 1945 et en attribuez les mérites à la RGPP. Je tiens pourtant à vous rappeler que, sans le gel du point d'indice, vous ne pourriez autant claironner. Il ne faut donc pas attribuer à la politique de non-remplacement de tous les départs à la retraite les économies que vous prétendez réaliser. Vous avez baissé la masse salariale au prix du gel du point d'indice de la fonction publique !

En revanche, on voit que cette politique se traduit principalement par la réduction des effectifs des services déconcentrés, et non des administrations centrales.

Ce sont bien les administrations de réseau et les services publics de proximité qui constituent la variable d'ajustement des suppressions d'emplois publics.

Nous pensons tous qu'il faut renouer avec un partenariat constructif entre l'État et les collectivités territoriales, car celles-ci sont des agents économiques majeurs et participent au lien social, si important dans cette période de crise. Leur demander aujourd'hui de consentir des efforts sans aucune perspective de dialogue n'est pas acceptable. Nous aurons l'occasion de nous en expliquer longuement au cours de ce débat.

Mes chers collègues, je pressens que, cette année, nos débats budgétaires ne seront pas monotones ou ronronnants. L'alternance au Sénat doit servir à décrypter en détail le dernier budget de la majorité sortante et à montrer aux Français pourquoi il est temps de dire « stop » à des ajustements budgétaires précipités, sans vision claire des efforts à engager et sans assurance qu'ils seront justement partagés.

# PLF pour 2012

## Intervention de François MARC, sénateur du Finistère, dans la discussion générale

**M**onsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, le Sénat entame aujourd'hui l'examen d'un projet de budget comportant 362 milliards d'euros de dépenses et 274 milliards d'euros de recettes. En conséquence, en 2012, la France devra encore emprunter plus de 80 milliards d'euros pour faire face à ses dépenses courantes et, à la fin de l'année, l'endettement sera ainsi porté à 1 807 milliards d'euros, soit 87,4 % du PIB. Du jamais vu dans notre pays !



Cette dérive de nos finances publiques s'inscrit dans un contexte inquiétant de crise profonde de la finance de marché et d'un système bancaire gangrené par une spéculation sans limites.

À vrai dire, voilà déjà dix ans que l'état de crise s'est profondément installé dans les économies occidentales. Le 2 décembre 2001, la colossale faillite de la société américaine Enron secouait la finance mondiale. Une première bulle spéculative, celle de ce que l'on appelait la « nouvelle économie », explosait, avec toutes les conséquences que l'on sait.

Tirant les enseignements de ce déclenchement de crise, les économistes et les experts furent nombreux à pointer les dérives du capitalisme financier. L'un d'entre eux, Patrick Artus, économiste bien connu, titrait son ouvrage très remarqué : Le capitalisme est en train de s'autodétruire !

Durant cette décennie troublée, qu'a entrepris le gouvernement français pour parer aux effets pervers de cette dérive et entreprendre une meilleure régulation économique ? Très peu de choses à vrai dire !

Pourtant, les véhicules législatifs n'ont pas manqué aux gouvernements de droite en place depuis 2002 pour renforcer les outils d'incitations, de régulation et de contrôle. Je pense à la loi dite « de sécurité financière » en 2003, à la loi de transposition de la directive sur les marchés d'instruments financiers, dite directive MIF, en 2005, ou encore à la loi de modernisation de l'économie en 2008.

Lors de chacun de ces débats législatifs, j'ai, avec mon groupe, formulé de nombreuses propositions d'amendements pour durcir la régulation, restreindre les rémunérations éhontées des dirigeants ou fiscaliser plus durement les activités spéculatives. Peine perdue... La vérité, c'est que la philosophie « libérale » des gouvernements en place ces dernières années s'est, dans les faits, accommodée d'une régulation a minima de la sphère financière. Dans ces conditions, la dérive s'est poursuivie, ici comme ailleurs, et de nouvelles bulles se sont constituées.

Le trading à haute fréquence et la cupidité des acteurs ont fait le reste et la crise s'est, comme on le sait, brutalement aggravée en 2008 !

Résultat de cette régulation a minima : depuis 2008, pour aider au rétablissement du système bancaire et atténuer les effets dévastateurs de cette crise du capitalisme financier, l'État s'est endetté encore un peu plus, cela sous l'œil de plus en plus critique des agences de notation.

L'enseignement à tirer est très clair à mes yeux : depuis toutes ces années, les gouvernements se sont endormis en laissant libre cours à la voracité des marchés. Ils se sont satisfaits, de façon coupable, du vœu pieux de l'« autorégulation » des financiers et des banquiers.

D'ailleurs, avant de partir pour Washington, Mme Christine Lagarde ne nous assurait-elle pas, ici même, au printemps dernier, que tout allait bien pour les banques françaises, qui n'avaient, selon elle, nul besoin d'être recapitalisées ?

À travers la dégringolade accélérée de cet été, on a vu où menait cette vision pour le moins angélique et déconnectée de la réalité !

Si la crise financière a créé un état de défiance généralisé et gravement affecté l'état de nos finances publiques, appelées à la rescousse, elle n'est pourtant responsable que d'un tiers du très lourd déficit – de 87 milliards d'euros – présenté dans ce budget. Le déficit de la France est structurel pour deux tiers et conjoncturel pour un tiers. Le constat est donc accablant pour les gouvernements qui se sont succédé depuis 2002 ! Madame la ministre, vous nous disiez qu'il fallait retenir trente-cinq années de dérive, de laxisme ou d'incurie. Notez bien que, sur les 1 800 milliards de dette, 500 milliards s'expliquent par la politique menée en France depuis l'élection de Nicolas Sarkozy !

En cinq années, nous aurons eu une dette supplémentaire de 500 milliards ! C'est considérable ! Le coût de la dette devient progressivement le principal poste des dépenses du budget et les projections sont extrêmement préoccupantes.

Pourtant, depuis des années, nous vous alertons, avec mon groupe, sur l'inconséquence des choix fiscaux de la décennie. Au total, pas moins de 18,4 milliards de cadeaux fiscaux par an ! En cause : les réformes successives de l'impôt sur le revenu, la baisse des droits de mutation à titre gratuit, le crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt immobilier et j'en passe...

Madame la ministre, pourquoi ne pas reconnaître que cette politique de recettes a creusé le déficit et gonflé la dette ? Voilà des années que notre pays aurait dû sortir de l'économie d'endettement. Or la France se trouve actuellement dans une situation complètement insensée : ses conditions de financement réelles, le fameux « standing de créance », sont moins bonnes que celles des grandes entreprises privées internationales, comme Danone ou Coca-Cola ! C'est dire où nous en sommes...

Nos mauvais résultats ne trompent pas nos créanciers. Notre pays flirte avec la récession. En octobre, l'activité économique a reculé, industrie et services compris : ralentissement de l'investissement des entreprises, déficit commercial record de 73,1 milliards, baisse de la consommation des ménages...

Dans ce contexte, il semble évident que le Parlement examine un budget déjà obsolète. Mais nous sommes habitués à cette navigation à vue. Depuis quatre ans, à travers les collectifs budgétaires récurrents auxquels il recourt, le Gouvernement a pris la manie de se déjuger continuellement. Une fois de plus, on est dans l'improvisation la plus totale, avec des projets de lois de finances rectificatives qui se succèdent !

Cette politique fiscale aventureuse était annoncée comme porteuse de résultats prometteurs sur la croissance et l'emploi... Depuis 2002, en effet, les ministres successifs de l'économie garantissaient au Parlement que les baisses d'impôts seraient salutaires pour notre pays et sources de croissance additionnelle.

En septembre 2007, alors que François Fillon se disait être « à la tête d'un État en situation de faillite », le conseiller spécial de l'Élysée, Henri Guaino, faisait une déclaration qui illustre l'ensemble de la démonstration : « On ne peut pas rechercher l'équilibre des comptes publics en soi, sinon, il ne reste plus qu'à se jeter par la fenêtre. Les déficits génèrent de la croissance, qui permettra ensuite de les combler. » CQFD ! Je répète : CQFD. Il faut créer du déficit, ce qui permet de stimuler de la croissance, laquelle permet ensuite de combler les déficits !

Mes chers collègues, avec cette politique fiscale désastreuse, on voit où nous en sommes rendus aujourd'hui. Seul résultat observable : la dette publique a bondi de près de 500 milliards d'euros, mais pas de croissance supplémentaire. Un vrai fiasco !

J'en viens à présent à la teneur de ce projet de budget pour 2012. Ses différentes composantes seront examinées dans le détail dans les prochains jours et nous manifesterons, à travers nos nombreux amendements, une ambition forte pour le rééquilibrage de la fiscalité, la recherche d'une plus grande équité, sans oublier les nécessaires réponses à apporter aux attentes des populations les plus fragilisées par la crise. Dès lors, en cet instant, je m'en tiendrai à trois observations portant sur les collectivités locales, les entreprises et la fiscalité des ménages.

Mon premier sujet de préoccupation a trait à la désinvolture manifestée, dans ce budget, à l'égard des collectivités locales.

Depuis 1982, les collectivités locales se sont vu confier des compétences multiples par notre République, constitutionnellement décentralisée depuis 2004. Pour autant, la question des moyens des services publics de proximité décentralisés se pose de façon lancinante.

Si l'autonomie financière a, elle aussi, fait l'objet d'une inscription dans la Constitution en 2004, elle vient d'être totalement remise en question par la loi de finances pour 2010, qui porte réforme de la taxe professionnelle : désormais, régions et départements ne disposent quasiment plus d'aucune autonomie fiscale !

Comment l'État se soucie-t-il d'apporter la compensation nécessaire à cette perte d'autonomie ? La réponse ne manque pas d'inquiéter tous nos élus des territoires...

Ces dernières années, les collectivités ont largement contribué – à hauteur de près de 75 % – à l'investissement public en France. Vont-elles pouvoir poursuivre cet indispensable effort d'équipement et de soutien au développement local ? Rien n'est moins sûr !

Elles subissaient déjà les rigueurs du gel en valeur des concours financiers de l'État. Or ce budget pour 2012 entend les faire contribuer à hauteur de 200 millions d'euros à l'effort supplémentaire de réduction des dépenses. Pourquoi un tel acharnement ?

Vous nous indiquez tout l'heure, madame la ministre, que les collectivités doivent participer à l'effort collectif. Mais j'attire votre attention sur le fait que les départements supportent aujourd'hui une charge supplémentaire « mécanique » de 1 milliard d'euros par an. Ils fonctionnent en effet à guichet ouvert, l'État fixant les conditions d'accès aux droits servis par les départements.

Dans ces conditions, comment faire face ? Cet effort de 200 millions d'euros qui est imposé aux collectivités impacte directement la solidarité financière. Pourquoi pénaliser ainsi la péréquation, spécialement au regard du danger lié aux inégalités territoriales, déjà criantes ?

Plusieurs modifications s'imposent donc à nos yeux, et nous proposerons des amendements à cet égard.

Pour ce qui concerne les nouveaux mécanismes de péréquation horizontale, le Sénat, lors de l'examen

de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ; Avances aux collectivités territoriales », se devra d'adopter les amendements visant à permettre une meilleure égalité de traitement des territoires.

Pour les obligations de péréquation verticale, dont l'État ne peut se dessaisir, je proposerai d'abonder de 350 millions d'euros les dotations de solidarité aux territoires les plus démunis.

Il sera essentiel, par ailleurs, d'inscrire dans le présent projet de loi de finances nos ambitions, qu'il conviendra de chiffrer, pour ce qui concerne la réduction programmée des écarts de richesses entre collectivités, à l'instar de ce que prévoit le dispositif allemand. Enfin, notre groupe soutiendra la proposition de la commission des finances visant à rejeter le prélèvement exceptionnel de 200 millions d'euros sur les collectivités.

Je souhaite évoquer à présent la situation faite aux PME dans notre pays. Chacun le sait, durant ces dernières années, un sensible rééquilibrage de la fiscalité s'est opéré au détriment des ménages et en faveur des entreprises. Le rapporteur général de l'Assemblée nationale indiquait d'ailleurs récemment que les entreprises étaient les grandes gagnantes de la politique fiscale de ce gouvernement.

Permettez-moi de rappeler quelques faveurs octroyées depuis trois ans : 5 milliards à 6 milliards d'euros par an grâce à la réforme de la taxe professionnelle ; 1,4 milliard d'euros à la suite de la suppression de l'imposition forfaitaire annuelle ; 5,3 milliards d'euros, l'an prochain, en vertu du renforcement du crédit d'impôt recherche ; 3 milliards d'euros grâce à l'adoption d'une TVA à taux réduit dans la restauration ; et, enfin, montée en puissance de diverses niches fiscales adossées à l'impôt sur les sociétés.

Indépendamment des appréciations que l'on peut porter sur ce rééquilibrage de la fiscalité des entreprises au détriment des ménages, se pose la question du traitement réservé aux PME.

Je souhaite, mes chers collègues, attirer votre attention sur une dépêche parue aujourd'hui dans Le Figaro, un journal qui ne peut être taxé de gauchisme primaire, et intitulée : « France : le moral des TPE au plus bas ». On peut y lire ceci : « Le moral des patrons des très petites entreprises est au plus bas depuis dix ans. »

Loin de là, monsieur le président de la commission ! En quoi la politique fiscale peut-elle favoriser le développement des PME ? La question est cruciale, car leur poids et leur rôle dans l'économie française est fondamental. Ces entreprises représentent plus de la moitié de l'emploi salarié, 42 % de la valeur ajoutée et sont essentielles pour l'insertion professionnelle des jeunes, dont nous avons beaucoup parlé aujourd'hui.

Si l'État souhaite réellement améliorer la situation de l'emploi, il doit résolument se tourner du côté des PME, car elles enrichissent l'économie réelle du pays.

Au printemps 2011, dans notre proposition de loi tendant à améliorer la justice fiscale, à restreindre le « mitage » de l'impôt sur les sociétés et à favoriser l'investissement, nous nous étions notamment penchés sur l'injustice fiscale entre entreprises. Malheureusement, aucune suite n'a été donnée à ce texte.

Aujourd'hui, la situation semble évoluer dans le bon sens. L'actualité est à la dénonciation des inégalités fiscales entre les grands groupes et les PME. Le Gouvernement a fini par les reconnaître, comme en témoigne la surtaxe d'impôt sur les sociétés, qui serait acquittée à titre provisoire par les grands groupes. J'aurai l'occasion de revenir, au cours de l'examen des articles, sur l'amélioration de l'égalité fiscale des entreprises en France, en reprenant l'idée majeure que nous avons évoquée dans notre proposition de loi.

En rester à cette avancée bien trop modeste et temporaire du projet de loi de finances ne peut nous suffire. Il est aujourd'hui essentiel d'enclencher une stratégie de croissance orientée et adossée au tissu des PME. C'est une vraie politique de l'innovation en France qui créera des emplois dans la durée. Pour retrouver son élan et son dynamisme, notre pays est tout à fait capable de se retrousser les manches. Encore faut-il qu'il valorise bien davantage ses PME par des choix fiscaux plus volontaristes.

Enfin, parce qu'il ne peut y avoir de croissance sans une meilleure justice fiscale, je veux aborder la question de l'iniquité de notre système fiscal et souligner la nécessité de sa réforme globale. Le constat est en effet accablant.

Madame la ministre, cet été, les experts du ministère de l'économie ont identifié, dans un rapport que vous connaissez bien, des niches fiscales et sociales

représentant plusieurs dizaines de milliards d'euros et susceptibles d'être abrogées. Sans impact significatif sur l'économie française, la suppression de ces niches engendrerait des recettes très substantielles.

Pourquoi le Gouvernement ne suit-il pas ces préconisations dans ce projet de loi de finances ? À la place, il préfère des hausses d'impôts furtives, et aussi indolores que possible. L'exemple type en est le taux intermédiaire de TVA sur un certain nombre d'activités et produits.

Ne serait-il pas plus juste et plus pertinent de supprimer purement et simplement certaines niches fiscales, repérées comme économiquement inutiles ?

Au contraire, avec sa trentaine de taxes nouvelles, le projet de budget pour 2012 prévoit l'instauration d'un prélèvement de 1,1 milliard d'euros sur les mutuelles, une augmentation de 800 millions d'euros la CSG et une hausse des taxes sur les tabacs et l'alcool. Rien de très cohérent dans cette cascade de taxes sournoises ! Le système fiscal en sort de plus en plus complexe, illisible et injuste.

Solliciter davantage ceux qui ont le plus de moyens en s'appuyant sur une trajectoire lisible : voilà qui apporterait de la crédibilité à ce budget, tout en répondant au problème actuel des inégalités croissantes.

Le projet de budget qui nous est proposé pour 2012 tourne le dos à ces objectifs. Malgré des mesures d'affichage, l'effort reste très déséquilibré entre les ménages. La taxe sur les très hauts revenus représentera 400 millions d'euros, alors que les ménages aisés continueront à bénéficier à plein du maintien des niches fiscales « officielles » annexées au projet de loi de finances pour 2012, qui leur permettront globalement de conserver pour eux 65,9 milliards d'euros !

Comme l'an dernier, les classes moyennes, les jeunes actifs et les femmes seront les grands perdants. En 2012, ils subiront l'effet concomitant du ralentissement de la croissance sur leurs salaires, de la baisse des budgets sociaux et éducatifs et de la poursuite de la remontée du chômage, particulièrement chez les jeunes.

Faut-il le rappeler, en 2013, les nouvelles hausses d'impôts du plan Fillon II pèseront, pour 86 % d'entre elles, sur les ménages.

Tout cela rappelle les inquiétantes conclusions du rapport du Conseil des prélèvements obligatoires, selon lequel les prestations sociales réduisent moins les inégalités de revenus que par le passé, tandis que l'impôt sur les ménages est devenu moins progressif et moins redistributif.

Ce projet de budget pour 2012 ne fait que confirmer la poursuite d'une politique fiscale injuste et inefficace.

Madame la ministre, mes chers collègues, ma conclusion ne surprendra donc personne : la politique fiscale dont la France a besoin ne saurait être un assemblage d'annonces de plusieurs cures d'amaigrissement sans véritable cohérence.

Le projet de loi de finances pour 2012 peut être l'occasion d'une remobilisation des Français au travers de la mise en place de mesures équitables et comprises par tous.

Force est de constater, madame la ministre, que votre texte est profondément éloigné de cette exigence. Soyez donc assurée que la majorité sénatoriale s'attachera, par les amendements qu'elle a déposés, à promouvoir une autre voie financière, plus ambitieuse pour la France et plus juste pour les Français !

# PLF pour 2012

Intervention de Marc MASSION, sénateur de la Seine-Maritime, dans la discussion générale

**M**onsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, nous sommes dans une situation un peu particulière dans la mesure où nous débattons d'un budget qui n'est plus totalement d'actualité depuis l'annonce du dernier plan de rigueur. Ce budget, qui sera amélioré par nos amendements, sera sans doute malheureusement laminé par la majorité présidentielle à l'Assemblée nationale.



Pourquoi cette situation de budget quasi caduc ? Parce que le Gouvernement s'est entêté à maintenir dans ses prévisions un taux de croissance de 1,75 %, alors que tous les indicateurs européens et nationaux annonçaient que cela ne serait pas tenable.

Vous avez cru rassurer les marchés et, comme l'hypothèse n'était pas viable, vous avez été rattrapés par la nécessité d'une révision du taux de croissance. Et vous recommencez avec le dernier plan présenté par le Premier ministre, avec une croissance estimée à 1 % !

Je m'interroge. Trois jours après cette annonce, la Commission européenne faisait savoir que la croissance ne serait au mieux que de 0,6 % et que de nouvelles mesures s'imposaient. Je m'interroge parce que j'imagine que, entre Bruxelles et Paris, il y a quand même des échanges d'informations. En annonçant 1 % de croissance, saviez-vous que, trois jours plus tard, la Commission allait indiquer 0,6 % ? Avez-vous volontairement annoncé un taux de croissance qui serait aussitôt remis en cause ?

Je n'ignore pas que, pour tous les gouvernements, la tendance est à inclure dans la prévision de croissance

une part de volontarisme. Mais cela n'est pas de mise quand la situation est particulièrement sérieuse, comme aujourd'hui. Le volontarisme doit céder la place à la lucidité et à la vérité.

« Il faut dire la vérité aux Français », prônez-vous régulièrement. Mais votre vérité semble vous interdire l'emploi de certains mots. Il en est ainsi du mot « rigueur ». M. Bruno Le Maire serait le premier membre du Gouvernement à avoir osé l'employer et à l'assumer. J'ai tendance à le croire : il sait de quoi il parle ! D'autant qu'il est chargé du projet de l'UMP pour la présidentielle.

Autre mot apparemment tabou, celui de « récession ». Y a-t-il un risque de récession dans notre pays en 2012 ? C'est au Gouvernement de le dire clairement. Ce n'est pas aux commentateurs, aux journalistes, si compétents soient-ils, de le dire ou de le laisser supposer.

C'est la responsabilité du Gouvernement de dire la vérité aux Français. Mais la vérité, vous ne la dites pas !

Par exemple, s'agissant de la dette, j'entendais le Premier ministre affirmer que, depuis trente ans, tous les gouvernements, de gauche et de droite, avaient présenté des budgets en déficit et ainsi alimenté la dette. Gauche et droite dans le même sac ! À égalité !

Il m'est alors revenu une expression de Coluche, qui disait ceci : « On est tous égaux, mais il y en a qui le sont un peu plus que d'autres ! »

Eh bien, il en va de même quant à la responsabilité des divers gouvernements dans l'accumulation de la dette, François Marc l'a démontré tout à l'heure. Nous sommes tous responsables, mais il y a des gouvernements qui sont plus responsables que d'autres. Et c'est sous les gouvernements Fillon, durant le quinquennat de Nicolas Sarkozy, que la dette a véritablement explosé.



Il ne suffit pas d'invoquer la vérité, il faut la dire aux Français.

Par ailleurs, vous donnez l'impression d'improviser des mesures sans en percevoir les conséquences réelles. Je veux prendre un exemple concret, celui des travailleurs de Renault-Sandouville, qui ont quitté leur entreprise sur la base du volontariat, sous certaines conditions, en attendant d'arriver à l'âge de la retraite. Or votre décision de revoir l'âge de départ à la retraite fait que ces salariés vont devoir reprendre le travail pour quelques mois afin d'atteindre le nombre d'annuités requis. Et il leur est même proposé de travailler sur d'autres sites.

Je sais que Thierry Foucaud connaît parfaitement cette situation.

Il y a certainement d'autres exemples.

Quelle est votre politique ? Vous proposez des mesures qui vont essentiellement toucher au portemonnaie du plus grand nombre, et donc des plus modestes.

La mesure « emblématique », si je puis dire, est la taxe sur les mutuelles, qui vont devoir augmenter le montant des cotisations. Savez-vous que, de plus en plus, nos compatriotes hésitent à se faire soigner parce qu'ils ne peuvent plus payer leur cotisation de mutuelle ? Et ce sont les médecins qui nous le disent. Savez-vous que, dans nos villes, les centres communaux d'action sociale sont de plus en plus sollicités pour aider les habitants à acquitter leurs cotisations ?

Objectivement, on peut reconnaître au pouvoir une cohérence dans sa démarche depuis plusieurs années.

Au début du quinquennat, il s'agissait de favoriser les hauts revenus. Avec les difficultés, il s'agit de les épargner, ce qui revient finalement toujours à les favoriser par rapport à la très grande majorité de nos compatriotes qui sont, eux, très sollicités. Et ce n'est pas la contribution exceptionnelle proposée dans le budget – à titre provisoire, rappelons-le – qui peut faire illusion.

Les amendements que nous proposerons pendant le débat confirment que nous sommes autant que vous, quoi que vous en disiez, soucieux du retour à l'équilibre de nos finances publiques.

Nous, le mot « rigueur » ne nous effraie pas dans la mesure où les décisions qui sont prises vont dans le sens d'un effort partagé, suivant un impératif de justice sociale.

Pourquoi refusez-vous la création d'une nouvelle tranche au barème de l'impôt sur le revenu ? Nous proposons 45 % à partir de 100 000 euros par part. En Allemagne, la tranche supérieure est de 45 %, et même de 47 % si l'on prend en compte la surtaxe de solidarité. J'avais cru entendre le Président de la République dire qu'il fallait s'aligner sur le système allemand... On voit bien vers quels Français va toute votre sollicitude !

Quant aux collectivités territoriales, vous continuez à les malmenier alors même que ce sont elles qui assurent la plus grande partie de l'investissement public et, par là même, l'emploi.

Pendant ce temps, la dette ne cesse d'augmenter. Selon les nouvelles du jour, l'écart entre l'Allemagne et la France sur les taux d'emprunt continue de croître. À l'évidence, cet écart fragilise encore plus notre pays en Europe et dans le monde. Personne ne s'en réjouit, mais nous pensons, ou plutôt nous constatons que vos décisions, votre politique ne sont pas à la mesure de l'enjeu.

Je crains fort que la France que vous nous laisserez en mai prochain ne soit dans une situation très dégradée, qu'il s'agisse de ses finances publiques ou de l'emploi.

La télévision montrait l'autre jour une ancienne déclaration de Nicolas Sarkozy : « À la fin de mon quinquennat, affirmait-il, le taux de chômage sera abaissé à 5 %. » On est très loin du compte et les dernières annonces nous font craindre une forte dégradation de la situation de l'emploi.

Quand les médias évoquent des suppressions d'emplois dans tel ou tel secteur, c'est parce qu'elles sont massives mais, sur le terrain, nous en voyons beaucoup d'autres, dont les médias ne se font pas l'écho parce qu'elles touchent moins de personnes. Il n'en reste pas moins que leur accumulation affecte durablement l'ensemble de l'activité économique.

Finances publiques dégradées, fort chômage, injustice sociale et fiscale : tel sera votre bilan, mais aussi notre héritage, auquel nous nous préparons à faire face avec l'ensemble de la gauche.

# PLF pour 2012

## Intervention de Claude HAUT, sénateur du Vaucluse, dans la discussion générale

**M**onsieur le président, madame la ministre, madame la rapporteure générale, monsieur le président de la commission des finances, mes chers collègues, inutile de vous dire que je partage, comme l'ensemble de mes collègues sur toutes les travées de notre assemblée, le diagnostic sur la gravité de la situation de nos finances publiques et sur l'état de notre économie. Nous divergeons simplement sur les moyens d'en sortir et sur la responsabilité qu'il convient d'attribuer aux uns et aux autres.



Il est à cet égard très étonnant, madame la ministre, que vous donniez l'impression que vous venez d'arriver au pouvoir, comme si vous aviez découvert il y a un an une situation calamiteuse que vous pouviez imputer à vos prédécesseurs. Or les faits sont têtus : la droite est au pouvoir dans notre pays depuis dix ans et Nicolas Sarkozy est Président de la République depuis cinq ans. Rien ne sert de remonter au siècle dernier pour trouver des responsables !

La crise n'explique pas tous les déficits, et vous le savez fort bien puisque la Cour des comptes l'a rappelé à maintes reprises : une part significative de notre déficit public est imputable aux mesures prises en 2007 et 2008, notamment à celles qui figuraient dans la fameuse loi TEPA. D'ailleurs, mon collègue François Marc a fait état des 500 milliards d'euros de dettes supplémentaires que nous avons accumulées depuis l'arrivée au pouvoir du Président Sarkozy. On ne rappellera jamais assez les 75 milliards d'euros de cadeaux fiscaux attribués depuis 2007 aux plus favorisés et qui grèvent aujourd'hui si lourdement la situation de nos finances publiques.

Mais mon propos, aujourd'hui, ne se limite pas à ce constat. Je voudrais vous faire part de la stupéfaction, mais plus encore de l'irritation croissante de la grande majorité des élus locaux devant cette mise en cause permanente, cette suspicion généralisée, ces procès en mauvaise gestion dont les collectivités locales sont l'objet. Les résultats des élections sénatoriales de septembre dernier vous ont d'ailleurs permis d'apprécier de façon précise le jugement que portent sur votre politique les élus locaux.

Apparemment, vous n'avez pas entendu le message ! Je n'en étais pas très sûr, mais maintenant j'en ai la certitude !

Quand ce ne sont pas vos prédécesseurs, madame la ministre, ce sont donc les collectivités locales qui portent la responsabilité des déficits publics. C'est pourtant ce que j'ai souvent entendu, même si vous ne l'avez pas dit aujourd'hui... Vous savez bien que tout cela n'est pas vrai et mieux vaudrait renoncer à cette stratégie du bouc émissaire.

Vous me permettrez de citer à ce propos – une fois n'est pas coutume – un député de la majorité. Il s'agit de Charles de Courson, partisan de la plus grande orthodoxie en matière de finances publiques, qui a déclaré ceci : « Les collectivités territoriales ne posent pas de problème ; elles sont par définition, puisque la loi le leur impose, en équilibre de fonctionnement. » Pourtant, comme l'an dernier, l'État se défait une nouvelle fois de ses responsabilités sur les collectivités locales. Il l'a fait, comme toujours, en gelant les dotations aux collectivités et en ne finançant pas les dépenses qu'il a mises à leur charge, notamment des dépenses de solidarité nationale qui augmentent fortement les charges des départements.

Nous avons dû faire le deuil de l'indexation des dotations sur l'inflation et sur une part du taux de croissance, qui se pratiquait sous le gouvernement de Lionel Jospin, période durant laquelle, soit dit en passant, les déficits publics ont été réduits.

En n'indexant pas les dotations d'État aux collectivités au moins sur l'inflation, vous faites porter la réduction des déficits publics sur les collectivités, qui ne sont en rien responsables de cette situation, et surtout vous cassez un des rares outils de la croissance et de l'emploi encore en état de marche dans ce pays.

Comment pouvez-vous continuer à nier cette réalité qui fait que c'est au cœur des territoires que nous trouverons la croissance ? Vous persistez à occulter l'intelligence territoriale ! Est-ce donc par idéologie que vous souhaitez à tout prix diminuer dans ce pays l'action publique locale ? Ce serait franchement inquiétant !

Longtemps proche de 73 % à 75 %, la part de l'investissement public local dans l'investissement public total vient de chuter à 63 %. Les effets n'ont, du reste, pas tardé à se faire sentir : vous économisez ainsi 500 millions d'euros sur le Fonds de compensation pour la TVA, le FCTVA. Mais ce n'est pas comme cela que l'on soutiendra la croissance et l'emploi, alors que nous sommes proches de la récession !

En dépit de tout cela, vous persistez à attaquer les collectivités territoriales. Un rapport paru au début de ce mois et publié fort opportunément par l'administration de Bercy conclut à une forte progression des effectifs des collectivités territoriales entre 2002 et 2009. La publication aujourd'hui de ce rapport est loin d'être anodine, au moment où le Gouvernement a annoncé coup sur coup le gel en valeur des dotations d'État jusqu'en 2014, une nouvelle ponction de 200 millions d'euros sur les budgets locaux, et plus récemment, par la voix du Premier ministre, l'obligation, pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, de la publication de l'évolution de leurs effectifs et de leurs dépenses de « train de vie » !

Au vu du dernier rapport de la Cour des comptes portant sur les budgets de communication du Gouvernement et des ministres, on se dit vraiment que les collectivités locales ont encore de la marge. L'État n'a pas de quoi être fier à ce sujet !

C'est encore et toujours la suspicion ! On avance des chiffres contestables et qui sont d'ailleurs contestés dans leur pertinence par la Cour des comptes, laquelle a souligné dans son rapport de 2010 la rigueur de la gestion des administrations locales et la modération des frais de personnel.

Au-delà des mises en cause permanentes, il serait temps que l'État et les collectivités locales s'assoient enfin à la même table pour discuter des meilleurs moyens de lutter contre les déficits, et surtout de relancer la croissance et l'emploi. Les élus locaux et leurs associations y sont prêts.

Nous pourrions aussi évoquer le problème de la Conférence nationale des exécutifs, qui ne se réunit plus. Cette instance permettait pourtant de procéder à une concertation permanente entre l'État et les collectivités.

Ne comprenez-vous pas que de telles méthodes de décision, étrangères à toute concertation, ne sont en rien conformes à l'esprit de la décentralisation et de tout ce qui a cours aujourd'hui en Europe ?

Madame la ministre, je ne saurais terminer mon propos sans vous alerter sur la gravité de la situation financière des départements et la très grande difficulté qu'ont nombre d'entre eux pour boucler leurs budgets de 2012. Et c'est sur eux que vous faites porter la moitié de l'effort de 200 millions d'euros que vous demandez aux collectivités territoriales.

Une telle mise à contribution n'est pas admissible. Les départements – je suis sûr que M. Sido en sera d'accord – font face avec détermination et constance à leurs responsabilités, qui sont essentielles en matière sociale et éducative. De nombreuses dépenses des départements sont d'ailleurs inhérentes à l'état de notre société, car nos collectivités reflètent la situation d'une société qui va mal. Nous ne décidons pas du nombre de personnes âgées dépendantes, pas plus que du nombre d'allocataires du RSA. Or, partout, la précarité augmente.

Chaque année, les dépenses liées aux trois allocations APA, RSA et PCH enregistrent une hausse de 800 millions d'euros à 1 milliard d'euros. La progression des dépenses à caractère social a été de presque 8 % par an en moyenne depuis 2004, chiffre à rapprocher de l'évolution des dotations d'État, qui stagnent ou diminuent depuis deux ans maintenant. La cohésion sociale, ce n'est pas seulement les actions de solidarité, c'est aussi l'éducation, la culture, la jeunesse et les sports. Là encore, les départements n'ont pas à rougir de leur action. Ils ont continué à innover et investir dans le contexte de crise économique, mais aussi malgré la suppression de la taxe professionnelle, qui limite fortement leur autonomie financière.

À cela s'ajoute maintenant la raréfaction des crédits accordés par les banques à certaines collectivités. Ce phénomène nouveau risque de pénaliser durablement l'investissement territorial et, par conséquent, la croissance de nos territoires et de notre pays.

Voilà nos difficultés.

Nous pensons que les départements sont aujourd'hui à un carrefour : doivent-ils continuer, pour le compte de la solidarité nationale, à assurer la mise en œuvre des allocations individuelles, en l'absence de toute solution pérenne de financement, ou demander à l'État de reprendre à sa charge cette mission de solidarité ?

Il est donc temps, et ce sera ma conclusion, madame la ministre, d'établir des relations financières saines, stables et équitables entre l'État et les collectivités territoriales. Il est temps de clarifier et d'engager une troisième phase de décentralisation, et surtout d'œuvrer pour de nouveaux mécanismes de solidarité entre collectivités. Vous n'avez pas ou vous avez peu agi en la matière. Vous ne l'avez pas voulu, ou vous ne l'avez pas pu. Il appartiendra à d'autres le faire.

# PLF pour 2012

## Intervention de Georges PATIENT, sénateur de la Guyane, dans la discussion générale

**M**onsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, l'examen de ce projet de loi de finances, qui ne cesse de subir des modifications, intervient dans un contexte de crise qui oblige à l'instauration de plans de rigueur ou d'austérité. On appelle au courage et à la solidarité, quand ces deux mots ne sont pas martelés, pour affronter cette dure épreuve censée s'imposer à tous de la même manière. Cependant, en ma qualité d'ultramarin, je ne peux m'empêcher de poser la question légitime de l'égalité et de l'équité dans le traitement de la situation.



Peut-on raisonnablement ponctionner de la même manière que les économies avancées des économies qui sont déjà très fragiles, des territoires dont les caractéristiques s'apparentent à celles de pays en voie de développement, des territoires au bord de l'explosion sociale ?

La crise, madame la ministre, les outre-mer la vivent depuis longtemps déjà. Ils sont devenus les « brûlots de l'empire ». Souvenez-vous, c'était à la fin de 2008 en Guyane, puis dans le courant de l'année 2009 en Guadeloupe, en Martinique et à la Réunion. Aujourd'hui, c'est au tour de Mayotte, avec un feu qui ne s'éteint pas et une réalité socio-économique qui, une fois encore, n'a visiblement pas été suffisamment prise en considération. On assiste également à des tensions en Nouvelle-Calédonie et la Polynésie est au bord de la faillite.

Les raisons d'un tel brasier sont connues, madame la ministre, et vous ne les ignorez pas. Il s'agit bien évidemment de la vie chère, dans un contexte de pauvreté.

En effet, les ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté représentent le quart de la population ultramarine.

Les bénéficiaires du revenu de solidarité active représentent 18,8 % de la population active d'outre-mer, contre 5,5 % en métropole.

Le taux de chômage est de 25 % en moyenne – 21 % en Guyane et en Martinique, 23,8 % en Guadeloupe, environ 30 % à la Réunion, et jusqu'à 60 % dans certaines zones de ces départements. Ces taux sont parmi les plus élevés des régions de l'Union européenne à vingt-sept, et ce chômage frappe surtout les femmes et les jeunes.

Le produit intérieur brut par habitant y est près de deux fois plus faible qu'en métropole – de 16 000 à 17 000 euros, contre 30 000 euros –, et le revenu disponible par habitant de 1,4 à 2 fois moins important, selon les chiffres de 2008.

En Martinique, en Guadeloupe, en Guyane et à la Réunion, plus de 150 000 personnes vivent dans quelque 50 000 locaux insalubres. Si l'on rapportait ce chiffre à la population métropolitaine, cela représenterait près de 6 millions de personnes.

Enfin, la santé publique est défaillante, avec, par exemple, un taux de mortalité infantile de 9 ‰. Nous sommes donc très loin de l'objectif de rattrapage ou, mieux, comme il est écrit dans le document de politique transversale pour l'outre-mer, « du rapprochement des conditions de vie des habitants d'outre-mer avec celles des habitants de métropole ». Cette situation est légitimement préoccupante : il faut donc s'en préoccuper. Or ce n'est pas le cas. Pourtant, après les événements de 2009, le Gouvernement s'était engagé, à travers les dispositions de la loi pour le développement économique des outre-mer et le Conseil interministériel de l'outre-mer, le CIOM, à lancer une nouvelle politique de croissance fondée sur le développement endogène.

Il faut le reconnaître, cette stratégie était de bonne inspiration ; malheureusement, les moyens n'ont pas suivi.

Cela n'a pas empêché le Gouvernement d'afficher une certaine autosatisfaction quand il a annoncé récemment, lors du conseil des ministres du 26 octobre dernier, que 90 % des mesures du CIOM étaient réalisées ou en cours de l'être. Tout est dans la nuance !

Madame la ministre, si ce taux est exact, la situation que je vous ai décrite et les indicateurs que l'on retrouve dans vos propres documents budgétaires sont là pour démontrer que vos mesures n'étaient pas appropriées à la situation. À moins – c'est aussi une hypothèse plausible – qu'elles n'aient pas encore pu produire leur plein effet, nombre d'entre elles venant tout juste d'être mises en œuvre ou étant d'application trop récente.

Quelle est donc la cohérence de cette politique pour l'outre-mer issue des événements de 2009, dont l'objectif avoué était de renforcer les capacités des outre-mer à produire un développement économique endogène afin de résorber le chômage ? Pourquoi remettez-vous déjà en cause des mesures que vous avez fait adopter voilà deux ans à peine, sans même proposer de solutions de remplacement ?

Je pense à la diminution très forte des dépenses fiscales en faveur de l'outre-mer, pour près de 500 millions d'euros. Mon intention n'est pas de remettre en cause les efforts nécessaires en vue de limiter le coût des niches fiscales pour les finances publiques. Je souhaite toutefois attirer votre attention sur le fait que cette politique de réduction des niches n'a pas des conséquences identiques pour l'ensemble des territoires. L'aide à l'investissement outre-mer a permis de réaliser près de 3 milliards d'euros d'investissements en 2010, de créer au moins 3 600 emplois et d'en maintenir des milliers d'autres dans des territoires qui connaissent un chômage moyen supérieur à 25 %.

Il faut donc veiller à ne pas pénaliser excessivement les territoires ultramarins, pour lesquels la dépense fiscale a historiquement constitué un axe d'action privilégié. Aussi, eu égard aux réductions successives de la dépense fiscale, l'heure n'est-elle pas venue de se poser la question des avantages comparés de la dépense budgétaire et de la dépense fiscale afin de savoir si, à dépense globale constante, la substitution

de certaines dépenses budgétaires à certaines dépenses fiscales ne permettrait pas d'accroître le soutien de l'État aux collectivités locales ?

Je pense aussi à la suppression de l'abattement de 30 % sur le bénéfice des entreprises imposables en outre-mer. Le Gouvernement avait promis que les mesures de réduction ne toucheraient pas les dispositifs de la croissance économique. L'annonce de la suppression de cet abattement d'un tiers pour les sociétés ultramarines en fournit la preuve contraire. L'objectif de l'instauration de l'abattement d'impôt sur les sociétés en outre-mer était d'abaisser le coût de financement et d'améliorer les capitaux propres des petites et moyennes entreprises ultramarines, qui ont plus difficilement accès au financement externe que les grandes entreprises.

Supprimer dès l'année prochaine cette mesure, qui devait être efficiente jusqu'en 2017, ôterait toute possibilité d'autonomie financière à ces entreprises, pivots du dynamisme ultramarin. Son maintien me semble vital pour ces sociétés.

Nous sommes néanmoins conscients des urgences actuelles. Dès lors, une solution pourrait être de maintenir cet abattement pour les seules entreprises éligibles au dispositif des zones franches d'activités qui réinvestissent leurs résultats dans l'entreprise.

De même, je pense au dispositif du gel de la taxe additionnelle à la cotisation foncière des entreprises ou de la baisse de la taxe additionnelle à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la CVAE, appliqué indistinctement à l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie régionales, les CCIR, qu'elles soient ou non constituées de plusieurs chambres de commerce et d'industrie territoriales, les CCIT. Or les chambres de commerce et d'industrie des départements d'outre-mer, de par l'organisation administrative et institutionnelle de ces derniers, ont la double qualité de CCIT et de CCIR, et se trouvent donc, de ce fait, dans l'incapacité de réaliser des mutualisations. C'est pourquoi il nous semble que ce dispositif doit également être revu, la perte correspondante pouvant être prise en charge par le Fonds de péréquation de la recette de la taxe additionnelle à la CVAE.

Madame la ministre, mes chers collègues, il faut arrêter de considérer que les outre-mer coûtent très cher à la nation parce que le total de l'effort budgétaire et fiscal de l'État en leur faveur pour 2012 s'élèverait à 16,7 milliards d'euros en autorisations d'engagement et à 16,4 milliards d'euros en crédits de paiement.

En présentant les choses de cette façon, on peut certes montrer que les outre-mer pèsent 4,6 % des dépenses du budget général et 20,4 % du déficit budgétaire, ce qui autoriserait ou justifierait aisément toutes les coupes budgétaires. Mais n'oublions pas que les outre-mer constituent aussi une population de 2,7 millions d'habitants, soit 4,2 % de la population totale française, qu'ils permettent à la France d'être présente dans toutes les parties du monde et qu'ils lui offrent également une zone économique exclusive de plus de 10 millions de kilomètres carrés, avec un potentiel de ressources énorme – biodiversité, ressources halieutiques, minières, terrestres et pétrolifères – qui fait de la France une puissance maritime de premier ordre, la deuxième au monde.

A-t-on fait l'évaluation de ces richesses et les met-on dans la balance ? Il s'agit d'autant d'éléments qui permettent d'appréhender autrement le rôle et l'importance des outre-mer pour la France, de rompre avec cette vision cartésienne trop répandue.

Les outre-mer ne quémangent pas, mais ne veulent pas non plus de l'assistanat. Ils disposent d'importants atouts, qui sont autant de perspectives de développement à même d'améliorer les conditions de vie de leurs citoyens. Mais encore faut-il qu'on laisse aux acteurs locaux la latitude nécessaire pour valoriser ces atouts dans l'intérêt de leur territoire et que des moyens appropriés soient mis à leur disposition pour l'exploitation de ces richesses. Or, en la matière, les freins sont nombreux – je pense notamment au problème des normes européennes, qui, trop souvent, sont appliquées aveuglément dans nos territoires, ou encore à l'absence de financements bancaires.

Il est aussi essentiel que les collectivités d'outre-mer soient rétablies dans la totalité de leurs droits financiers et, surtout, fiscaux. En effet, en cette période de raréfaction des recettes provenant de l'État, de gel des finances des collectivités locales, les recettes fiscales peuvent jouer un rôle essentiel, à la condition toutefois que leur gestion soit mieux assurée. Or celle-ci incombe à l'État, qui accumule dans ce domaine un certain nombre de lacunes.

Un tout récent rapport de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes d'outre-mer, en date de juillet 2011, est très révélateur à ce sujet. Il établit les constats suivants : aucune actualisation des bases n'est intervenue outre-mer en 1980, contrairement à la métropole ; de nombreux abat-

tements et exonérations mis en place par l'État ne sont pas compensés par ce dernier ; des bases cadastrales sont peu ou mal renseignées, faute de géomètres, d'où des pertes financières très lourdes pour les collectivités locales.

La Cour des comptes prend l'exemple de la Guyane, dont l'écart de potentiel brut mobilisable s'élève, selon la direction régionale des finances publiques, à 32 millions d'euros, ce qui se traduirait par une perte de recettes annuelles de 12 millions d'euros environ pour les communes. Ce chiffre est à rapprocher du montant des recettes réelles de fonctionnement perçu par les communes de Guyane, qui s'élève à 220 millions d'euros environ.

Je tiens à rappeler que, par un arrêt du Conseil d'État du 6 mars 2006, la responsabilité de l'État a déjà été engagée en raison de l'absence prolongée d'actualisation des bases cadastrales de la ville de Kourou et du manque à gagner fiscal qui en est résulté pour les finances locales. Il ne faudrait pas que nous soyons toujours obligés d'en arriver à cette extrémité.

Aussi, madame la ministre, mes chers collègues, j'espère que, en dépit de la priorité donnée à la réduction du déficit budgétaire, certaines propositions que mes collègues ultramarins et moi-même serons amenés à faire, dans l'intérêt des outre-mer – lequel n'est pas contraire à celui de la nation –, recevront votre assentiment.

# PLF pour 2012

Intervention de Jean-Claude FRECON, sénateur de la Loire, dans la discussion générale

Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le président de la commission, madame la rapporteure générale, mes chers collègues, les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ayant surtout évoqué les grands principes, j'aborderai pour ma part quatre points plus techniques qui concernent nos collectivités territoriales.



Vous le savez, madame la ministre – cela a d'ailleurs été rappelé par plusieurs de nos collègues, notamment Claude Haut à l'instant –, l'inquiétude est vive dans les territoires.

En premier lieu, le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, le nouveau FPIC, comporte une innovation de taille, qui consiste à mesurer la richesse au niveau d'un ensemble intercommunal, par agrégation des ressources de la communauté et de ses communes membres, ce qui permet ensuite de définir les contributeurs et les bénéficiaires du fonds.

Il est prévu de comparer le nouvel indicateur de richesse, le potentiel financier agrégé par habitant d'un territoire, au potentiel financier agrégé moyen de l'ensemble des territoires de la même strate démographique, et non à la seule moyenne nationale.

Nous reviendrons largement sur ce point à l'occasion de la discussion des articles. Madame la ministre, ce que nous redoutons surtout, c'est que ce mécanisme n'aboutisse à la création d'une nouvelle usine à gaz !

En deuxième lieu, je souhaite attirer votre attention sur les modifications apportées aux notions de potentiel fiscal et de potentiel financier.

Les potentiels fiscal et financier des communes et EPCI à fiscalité propre, utilisés pour la répartition des dotations, font en effet l'objet de profondes modifications, à l'instar de ceux qui sont utilisés pour le futur Fonds de péréquation horizontal.

Bien qu'aucune simulation n'ait été fournie, l'on peut imaginer que ces changements auront des incidences très importantes sur la répartition des dotations à partir de 2012. Preuve en est d'ailleurs que de nouvelles garanties s'appliqueront, sur trois ans, en cas de perte d'éligibilité à la plupart de ces dotations. Par ailleurs, des garanties s'appliqueront également pour la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation et la dotation d'intercommunalité, afin que le montant de celles-ci soit compris à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 90 % et 120 % du montant perçu l'année précédente. Malgré cela, il est impossible d'évaluer précisément le montant de ses propres dotations communales et intercommunales pour 2012. Nous ne sommes certes pas opposés à toute évolution du système, mais de quelle lisibilité allons-nous disposer pour établir les budgets locaux l'an prochain ?

J'en viens, en troisième lieu, à la question des strates démographiques, utilisées pour comparer les potentiels fiscal et financier, mais traitées de façon très disparate. Le trouble des élus est croissant, et je vais vous en donner trois exemples.

Premier exemple, le potentiel fiscal, utilisé pour l'éventuelle diminution de la dotation de garantie, est comparé au potentiel moyen national, c'est-à-dire une seule strate.

Deuxième exemple, le potentiel financier, utilisé pour la répartition des dotations de l'État, est comparé au potentiel moyen de la strate – quinze strates sont retenues.



Troisième exemple, les potentiels fiscal et financier utilisés pour le Fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales sont comparés aux potentiels moyens de la strate – sept strates sont retenues.

Suivant le dispositif appliqué, la notion de strate est totalement différente. Là aussi, quelle est la lisibilité du système ?

Pour faciliter la compréhension des différents dispositifs et de leurs objectifs, il serait nécessaire d'envisager une coordination des modes de calcul.

En quatrième lieu, la commission des finances du Sénat, qui a réalisé un excellent travail, a trouvé une solution intelligente pour essayer de résoudre le problème des strates en intégrant un système proche de celui appliqué pour la part « population » de la dotation forfaitaire des communes. Ce système de progression logarithmique serait certainement très apprécié par notre ancien collègue Yves Fréville, qui était un grand partisan de ce mode de calcul.

Enfin, avant de terminer mon intervention, madame la ministre, je formulerai quelques commentaires sur l'équilibre général du budget que vous nous proposez. En tant que rapporteur de la mission « Engagements financiers de l'État », je ne peux que constater le niveau record atteint par notre déficit public, spécialement au cours de ces quatre ou cinq dernières années : jusqu'à 7,5 % du PIB ! Mes collègues François Marc et Marc Massion sont largement intervenus sur ce point.

Si vous nous proposez maintenant de diminuer le déficit pour respecter le plafond fixé par les traités européens à 3 %, c'est non pas pour ce budget 2012, mais pour celui de 2013, dont personne ne sait actuellement si c'est vous qui l'établirez ou pas...

Par ailleurs – ce sera ma conclusion –, pour revenir sur la question des collectivités territoriales dont j'ai parlé précédemment, je veux rappeler que le déficit public de l'État, estimé cette année à 87 milliards d'euros, n'est induit par les collectivités locales que pour 4 % de son montant, par la sécurité sociale pour un peu moins de 10 % et pour l'État pour 86 %.

Le discours que nous avons entendu voilà encore quelques mois, selon lequel les collectivités locales sont responsables d'une partie importante de ce déficit, ne tient plus !

# PLF pour 2012

Intervention de Richard YUNG, sénateur représentant les Français établis hors de France, dans la discussion générale

**M**onsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, permettez-moi de faire remarquer qu'il n'y a pas beaucoup de sénateurs sur les travées de la droite... Visiblement, le budget n'intéresse pas beaucoup ! Je souhaite profiter de mon temps de parole pour replacer notre débat dans un cadre européen. On a beaucoup parlé des collectivités locales, il faut aussi, me semble-t-il, parler de l'Europe en matière budgétaire.



Monsieur le président, je vais essayer de montrer pour quelles raisons il est toujours bon d'y revenir. Le présent projet de loi de finances est censé respecter le programme de stabilité pour la période 2011-2014 que le Gouvernement avait transmis à la Commission européenne au mois d'avril dernier, dans le cadre de la nouvelle procédure du « semestre européen » que nous avons étudiée en son temps. Or, ce programme de stabilité, validé en juin par la Commission européenne, repose sur une hypothèse de croissance – 2,25 % – dont nous savons tous qu'elle est dépassée. Nous en sommes loin pour 2012...

Afin de pallier ce défaut de la procédure du semestre européen, le Conseil européen du 27 octobre dernier a proposé que les budgets nationaux soient à l'avenir fondés sur des prévisions de croissance indépendantes. Voilà une idée positive et je pense que la France tirerait de nombreux avantages à s'en inspirer. D'autres pays le font déjà et le fait d'avoir des experts indépendants qui expriment leur opinion sera certainement un progrès.

Il est également prévu que la Commission assure le suivi de l'exécution des budgets des États membres de la zone euro faisant l'objet d'une procédure pour

déficit excessif et, si nécessaire, propose des modifications en cours d'exercice. C'est en soi une bonne démarche, mais permettez-moi d'exprimer la crainte que cette commission « libérale » – je le dis à M. Dominati – n'en profite pour remettre en cause un certain nombre d'acquis sociaux et de systèmes nationaux de solidarité. Cela a été déjà le cas avec le contrat à durée indéterminée français et avec le projet de mise en place d'une TVA sociale.

La dernière loi de finances rectificative pour 2011, le « plan de rigueur n° 1 », et le projet de loi de finances rectificative pour 2012, le « plan de rigueur n° 2 », présenté hier, comprennent des mesures qui n'ont fait l'objet d'aucune concertation ni avec la Commission ni avec nos partenaires, mesures qui, soit dit en passant, ont déjà été jugées insuffisantes par M. Olli Rehn, le commissaire européen aux affaires économiques.

Pour résoudre cette difficulté, l'accord européen du 27 octobre dernier prévoit la « consultation de la Commission et des autres États membres de la zone euro avant l'adoption de tout programme important de réforme de la politique budgétaire ou économique susceptible d'avoir des effets sur les partenaires ». Excusez la phraséologie ! Cela n'a pas été fait cette fois-ci.

Par ailleurs, lors du dernier Conseil européen, le projet de « règle d'or » est revenu sur le devant de la scène. Nous étions nombreux à croire que cette initiative inopportune, inutile et surtout inefficace était abandonnée. Ce point de vue – je ne le dis pas de façon partisane – est notamment partagé par la Commission européenne et par le président du Conseil européen. J'ai entendu moi-même M. Van Rompuy lors de l'académie d'été d'HEC – vous voyez que j'ai de bonnes fréquentations ! – dire devant 3 000 chefs d'entreprise que cette mesure était parfaitement inutile.

Au lieu de graver la règle d'or dans le marbre constitutionnel, il serait plus efficace d'adopter, au début

de chaque législature, une loi de programmation des finances publiques conforme à nos engagements européens – un déficit inférieur à 3 % du PIB et une dette inférieure à 60 % du PIB –, plutôt que de se voter le droit d'appliquer des politiques dérogeant à ces critères.

Il est temps de mettre en place un véritable fédéralisme budgétaire dont l'objectif serait la relance de la croissance européenne. L'intégration budgétaire européenne, ce n'est pas simplement le travail de surveillance comptable des budgets de chaque pays ; c'est aussi, à notre sens, une politique active, comme l'ont relevé de nombreuses personnalités – je pense à Guy Verhofstadt, qui n'est pourtant pas susceptible d'être qualifié de socialiste.

C'est un fédéraliste, mais oui ! Il y a des gens très bien aussi chez les fédéralistes, monsieur le président. Et je m'en réclame avec fierté : je le suis depuis quarante ans ! Parfois, on prêche dans le désert, mais on finira par y arriver... Exactement !

Sur le plan européen, cette intégration budgétaire suppose la mise en place d'un budget européen afin de faciliter certaines dépenses volontaires, d'investissement, d'avenir, garantissant un certain nombre d'emprunts au niveau de l'Union européenne. Tels sont les termes du débat sur les ressources de l'Union.

C'est le débat sur les obligations européennes visant à financer des grands travaux. S'y ajoute la nécessité d'harmoniser certains impôts, comme l'impôt sur les sociétés. On y fait toujours référence dans les différents communiqués des Conseils européens, mais on n'avance pas, ni sur l'assiette ni sur le taux, et pourtant nous ne devons pas être loin d'une possible harmonisation, au moins avec les Allemands. Il faut également encourager les Irlandais à augmenter leurs taxes.

Enfin, il faut créer cette taxe sur les transactions financières, même si la City de Londres nous fait les gros yeux. D'ailleurs, le Royaume-Uni ne fait pas partie de la zone euro. Ce n'est pas une raison ! Dans ce cas-là, on ne fait jamais rien, monsieur le président.

À notre sens, cette taxe sur les transactions financières devrait abonder le budget européen et non pas servir de « prétexte » – le mot est peut-être un peu fort –, de raison pour les États membres de ne plus acquitter leur contribution au budget européen.

S'il en était ainsi, ce serait un coup d'épée dans l'eau, et, à ce moment-là, je vous rejoindrais, monsieur le président.

Ainsi, nous pourrions, me semble-t-il, poursuivre une politique d'assainissement des finances publiques et réduire notre niveau d'endettement, sans étouffer la croissance, comme c'est le cas actuellement.

Une juxtaposition de politiques budgétaires nationales restrictives nous plonge progressivement dans l'austérité. On a tué la Grèce, alors il ne faut pas s'étonner maintenant si le cadavre ne bouge plus... Le malade est guéri, mais il est mort !

Toutefois, l'austérité n'est pas une fatalité. Un chemin difficile et étroit doit être trouvé entre, d'une part, une politique de désendettement et de réduction de la dette et, d'autre part, une politique d'investissement.

Il nous faut pour cela une politique plus ambitieuse sur le plan budgétaire et financier européen. De ce point de vue, la politique française est trop suiviste et trop timorée. Nous sommes enfermés dans une relation purement bilatérale avec l'Allemagne. Or l'Union européenne compte d'autres pays importants, qui doivent aussi être pris en compte. Il n'y a pas que la relation avec la CDU et Mme Merkel, que je respecte. Avec l'Allemagne, nous l'avons dit à maintes reprises, nous n'avancions que trop peu et trop tard.

Monsieur le président, mes chers collègues, voilà ce que nous avons l'ambition de changer ! Nous nous y préparons par des discussions et des rapprochements très positifs avec le SPD de Sigmar Gabriel en vue de 2013 et de 2014.

# PLF pour 2012

Intervention de Jean-Vincent PLACE, sénateur de l'Essonne, dans la discussion générale

**M**onsieur le président, madame la ministre, monsieur le président de la commission des finances, madame la rapporteure générale, mes chers collègues, la crise que nous vivons depuis quelques années est la crise structurelle d'un modèle de développement obsolète. En lisant le projet de budget qui nous est présenté aujourd'hui, on peine à croire que le Gouvernement en ait conscience. Le modèle de prospérité mis en œuvre depuis quelques décennies par les néolibéraux, le capitalisme d'endettement, repose tout à la fois sur une dérégulation économique et financière et sur un transfert massif de la valeur ajoutée, des salaires vers le capital.



Madame la ministre, si les écologistes ont toujours prédit l'inexorable effondrement de cette course en avant, votre famille politique a, pour sa part, très spontanément accompagné cette évolution. Rappelez-vous que, avant 2008, vous considériez encore la taxe sur les transactions financières comme une fantaisie d'extrême gauche ! Au pied du mur, vous la jugez aujourd'hui inévitable.

Depuis 2008, il s'agit donc non plus de prédire la crise, mais de la gérer. Même si, en ce moment, chaque prise de parole des responsables de la majorité s'agrémentent, sans conviction, d'une petite variation sur la métaphore du capitaine dans la tempête, force est de constater que votre échec à cet égard est patent.

Votre imprévoyance, votre incapacité à analyser la situation sont étonnantes. En septembre dernier, lors de l'examen au Parlement du plan d'aide à la Grèce, que vous présentiez comme le remède définitif, les

écologistes, avec d'autres, avaient plaidé qu'il ne serait évidemment pas suffisant. À peine deux mois plus tard, la restructuration de la dette grecque s'est imposée d'elle-même. Que de temps perdu et d'efforts vains pour le peuple grec !

En matière budgétaire, le même aveuglement prévaut. Alors qu'il ne se trouvait pas un économiste pour valider vos hypothèses, vous vous êtes entêtés à présenter un budget fondé sur une croissance illusoire. Voilà le Parlement désormais contraint d'examiner, dans des délais intenable, des collectifs budgétaires fébrilement élaborés à la hâte, à la chaîne. Quant à votre action, elle n'est malheureusement pas plus efficace que votre analyse n'est pertinente. En 2009, M. Sarkozy déclarait : « Les paradis fiscaux, c'est fini ! », et réclamait la plus grande « fermeté » quant aux rémunérations indues des traders. Lors de son intervention télévisée, il y a quelques semaines, il promettait à ce sujet de « veiller à ce que les pratiques du passé s'arrêtent ». Quel aveu d'impuissance !

En ce qui concerne la fiscalité, qui nous occupe plus particulièrement aujourd'hui, votre politique est à l'avenant. Au cœur de ce que vous qualifiez vous-même de crise inédite depuis 1929, vous entérinez des cadeaux fiscaux pour les plus fortunés qui, même en période faste, auraient déjà semblé inéquitables. Était-il vraiment nécessaire, au printemps dernier, d'offrir 2 milliards d'euros aux contribuables assujettis à l'ISF pour venir, ensuite, nous présenter l'austérité comme incontournable ?

Vous avez augmenté la dette de 40 % en quatre ans ! Et les rapports les plus sérieux, notamment ceux de la Cour des comptes et de Gilles Carrez, n'imputent qu'un tiers de cet endettement à la crise. Les deux autres tiers constituent le prix à payer pour vos largesses fiscales. Faute d'avoir pris les devants alors que la crise avait déjà éclaté, vous en êtes donc aujourd'hui réduits à vous laisser dicter la politique de la France par ces obscures officines que sont les agences de notation.

Toutefois, même ainsi acculés, vous n'avez pas le sur-saut de courage ou de responsabilité nécessaire pour avouer que vous vous êtes trompés, qu'il faut revenir sur l'allègement de l'ISF, qu'il faut vraiment supprimer le bouclier fiscal, qu'il faut taxer le capital au moins autant que le travail... Vous préférez empiler sur vos mesures injustes d'autres mesures en trompe-l'œil, comme la taxe – temporaire ! – sur les hauts revenus, qui ne rapportera que 400 millions d'euros, ou la fameuse prime indexée sur les dividendes, qui ne fait qu'offrir à des salariés atterrés une augmentation de quelques euros par an...

Dans cette politique erratique, la seule ligne qui émerge clairement est celle d'un discours, proprement terrifiant, sur les voleurs de minima sociaux, sur les malades irresponsables et sur les profiteurs du RSA. Comme les dirigeants grecs, qui ont renouvelé l'intégralité de leur état-major militaire et fait entrer l'extrême droite au gouvernement, vous êtes tentés, faute de pouvoir proposer un espoir, par le repli autoritaire.

Cet espoir ne vous sera pas accessible, tant que vous persisterez à nier que cette crise est aussi, si ce n'est pas avant tout, une crise écologique.

La croissance induite de ces dernières décennies s'est appuyée sur une dette financière, mais aussi écologique. Nous avons consommé plus que la nature ne produit. Aujourd'hui, le climat se dégrade, menaçant nos territoires. Les marchés des matières premières sont de plus en plus tendus. La raréfaction des ressources naturelles, voire leur épuisement, pour certaines d'entre elles, s'oppose irrémédiablement à cet accroissement infini de la production qui constitue votre seul horizon politique.

Il est urgent d'agir, pourtant, car des solutions existent pour ménager nos ressources, réduire les inégalités et retrouver le sens du bien commun. Il s'agit d'engager la transformation écologique de l'économie, de passer d'une production matérielle excessive à une production orientée vers le lien social, la santé, la culture, le savoir...

Parce qu'elles sont économes en ressources, les activités durables sont riches en emplois, le plus souvent non délocalisables. Ce travail doit être partagé entre tous. On ne peut plus accepter une société où des chômeurs côtoient des salariés détruits par la pression de leur employeur.

La maîtrise de nos finances publiques, elle, ne sera acquise qu'au prix d'une lutte sans merci contre les excès de la dérégulation financière, les paradis fiscaux et l'évasion fiscale. Ce ne sont pas les outils techniques qui font aujourd'hui défaut, c'est la volonté politique de s'attaquer à une industrie financière, dont on a voulu faire le moteur de notre développement, et aux rentiers qui s'en sont emparés. L'épargne doit servir à financer l'économie réelle.

En matière fiscale, enfin, les solutions sont simples, pour peu que l'on ne se sente pas tenu par le dogme libéral, voire ultralibéral. Une large contribution climat-énergie permettrait de réorienter les activités vers davantage de responsabilité environnementale. Son produit serait intégralement recyclé dans l'économie, pour aider les ménages les moins aisés à économiser de l'énergie, pour aider les entreprises à investir dans des activités durables, pour aider les travailleurs dont les industries ont vocation à décroître et à se reconvertir dans les filières nouvelles... Le Danemark l'a fait depuis longtemps.

Pour les particuliers, il faut un impôt sur le revenu lisible, à l'encontre de la stratégie de complexification du Gouvernement. Cet impôt devrait être prélevé à la source, individuel, vraiment progressif, intégrant les revenus du capital et ceux du travail. La fiscalité sur le patrimoine doit être élargie, notamment par la révision de l'exonération des biens professionnels.

Quant aux niches fiscales, pour peu que l'on ose affronter quelques intérêts privés, leur refonte permettrait de dégager de larges marges de manœuvre pour le bien public.

Monsieur le président, mes chers collègues, si l'on pose le bon diagnostic, des solutions existent. Peut-être cette crise aura-t-elle, à tout le moins, la vertu de décrédibiliser définitivement votre approche périmée du développement économique ?

# PLF pour 2012

Explications de vote de Nicole BRICQ, Rapporteuse générale de la Commission des finances, sénatrice de Seine-et-Marne

**M**onsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, nous arrivons au terme de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 2012, et il convient d'en dresser le bilan. C'est la première loi de finances que le Sénat examine depuis le changement de majorité intervenu lors du renouvellement de septembre, M. le président de la commission des finances a donc qualifié à juste titre cette situation d'« inédite ».



Tout à l'heure, avec sa vigueur coutumière – mais c'est une qualité que nous apprécions ! –, Mme Des Esgaulx a dénoncé le déroulement « erratique » de nos débats. Je récusé absolument cette épithète. En effet, les amendements ont été moins nombreux qu'à l'habitude et les propositions présentées par les divers groupes n'ont pas été répétitives.

Nous avons eu, à deux reprises, des débats longs, vifs et nourris de part et d'autre de l'hémicycle. Ceux de nos concitoyens qui auraient tendance à croire que rien ne différencie la droite et la gauche comprendraient bien vite que ce n'est pas vrai s'ils assistaient à nos discussions !

Ce fut notamment le cas du débat sur l'article 2, qui a opposé deux visions de l'imposition des personnes, et, hier, du débat sur les ressources des collectivités locales. Si j'ai bien compris, même après le vote que nous venons d'émettre, ce débat autour de la défense des collectivités locales n'est pas clos. La discussion n'a pas été perturbée par des interruptions de séance abusives ni par des demandes de priorité – sauf une fois, sur l'article 2, mais cette exception était parfaitement justifiée.

En outre, le nombre d'heures consacrées à l'examen de cette première partie a été beaucoup moins important que d'habitude. Finalement, notre rythme de travail a été assez régulier, permettant d'aboutir à un résultat cohérent. À ce propos, je remercie mes collègues de la majorité sénatoriale de ne pas avoir multiplié les amendements. En effet, nous voulions respecter la feuille de route que nous nous étions fixée.

Les principaux points de cette feuille étaient les suivants : adopter des amendements de principe, montrer que d'autres choix fiscaux sont possibles afin de corriger les inégalités patrimoniales, améliorer la progressivité de l'impôt, lutter contre le « mitage » des assiettes – tel a été l'objet du débat relatif à l'impôt sur les sociétés –, aider les collectivités locales à jouer leur rôle d'amortisseur de la crise en tant qu'agents économiques et facteurs de cohésion sociale, enfin, soutenir l'innovation.

Madame la ministre, vous avez plusieurs fois déploré notre absence d'initiative en matière de dépenses, argument repris tout à l'heure par M. le président de la commission des finances. Mais je rappelle que la première partie du projet de loi de finances porte sur les recettes et sur l'article d'équilibre et que l'examen des dépenses ne commence que demain, dans un contexte juridique contraint, il faut le souligner. En effet, les parlementaires ne peuvent pas modifier la répartition des crédits entre les missions et doivent donc considérer l'épure du Gouvernement comme une donnée. Or, à l'évidence, les priorités du Gouvernement qui sont déclinées dans les missions ne sont pas les nôtres.

La majorité sénatoriale aura montré son souci de réduire le déficit de l'État. J'entends qu'on nous ferait presque le procès de vouloir trop le réduire : c'est tellement cocasse que cela mérite d'être relevé ! Auparavant, nous étions accusés d'être dépensiers, mais nous avons démontré que nous nous préoccupons du déficit de l'État.

À cet égard, l'engagement de la France est de ramener ce déficit à 3 % du PIB en 2013. Je rappelle, pour mémoire, que le programme de stabilité que le Premier ministre avait envoyé à la Commission européenne prévoyait d'atteindre cet objectif en 2014 seulement, mais que cette échéance a dû être avancée, à la demande de la Commission ; ce calendrier est désormais celui de la France.

Pour terminer, je voudrais remercier les présidents de séance qui se sont succédé, car ils ont organisé nos débats avec sérénité et diligence.

Je remercie également Mme la ministre Valérie Pécresse et M. le secrétaire d'État Pierre Lellouche, qui siégé au banc des ministres un après-midi entier et une soirée. Ils ont accepté un débat sur le fond sans concession, mais avec quelques emportements bien naturels qui tiennent à leur personnalité. Je ne leur en veux pas, car nous sommes là pour débattre, dès lors que nous restons dans les limites du cadre républicain ; j'apprécierais même plutôt ces élans, madame la ministre, bien que M. le président de la commission des finances dise – veuillez excuser cet aparté – que les femmes sont plus dures que les hommes... Je décèle un soupçon de machisme derrière cette remarque, monsieur le président de la commission ! Moi, j'y verrais plutôt un constat positif : nous sommes peut-être plus franches que les hommes, mais là n'est pas l'essentiel.

Je remercie une fois encore tous les groupes politiques, qui ont défendu leurs convictions en présentant leurs amendements, et plus particulièrement les groupes de la majorité sénatoriale qui ont pris des initiatives et nous ont permis d'avoir des débats approfondis.

Par exemple, l'amendement du groupe socialiste qui a été évoqué à nouveau cet après-midi présente une grande vertu : il nous a montré que les assemblées parlementaires doivent pouvoir disposer elles-mêmes d'outils leur permettant de mesurer la portée de leurs actes. Il a aussi mis en lumière le fait, tout de même essentiel, qu'il reste beaucoup à faire pour que le produit de l'impôt sur les sociétés retrouve le niveau qu'il devrait avoir. Cela ne nous empêche pas de vouloir renforcer la convergence de notre politique économique avec celle de la République fédérale d'Allemagne, mais cette convergence ne peut se limiter à la politique fiscale, surtout si les perspectives de croissance n'évoluent pas...

L'Allemagne a d'ailleurs eu beaucoup de mal à écouler sa dernière émission d'emprunt. Par conséquent, la vérité n'est pas forcément outre-Rhin ; nous trouverons la solution en nous-mêmes, avec les Français, car il faut aussi croire en la France. C'est ce que nous avons essayé de démontrer.

Je remercie tous nos collègues qui ont participé à ce débat, car ils étaient à certains moments plus nombreux que d'habitude dans cet hémicycle.

# PLF pour 2012

## Explications de vote de François MARC, sénateur du Finistère

**M**onsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, nous arrivons au terme d'une discussion de plusieurs jours sur la première partie du projet de loi de finances pour 2012 et nous allons donc voter les recettes. À



cet instant, je remercie, bien sûr, Mme la ministre et ses collaborateurs, qui nous ont apporté des informations utiles et, surtout, Mme la rapporteure générale, M. le président de la commission et tous les services du Sénat, qui ont travaillé d'arrache-pied depuis des jours et des nuits : les années d'élections sénatoriales, la période de préparation du budget est beaucoup plus courte, ce qui entraîne une surcharge de travail très importante. Je remercie également nos collègues qui ont participé activement à nos débats et, en particulier, ceux qui ont apporté un soutien actif à nos propositions et à celles de Mme la rapporteure générale.

Bien entendu, nos options s'affichent de façon un peu différente. Certes, nous n'avons pas débattu projet contre projet, madame la ministre, mais nous avons essayé de marquer cette discussion de l'originalité de certaines de nos propositions. En effet, notre regard n'est pas identique au vôtre, parce que notre diagnostic, aujourd'hui, est différent.

Sur un point de ce diagnostic, nous sommes cependant tous d'accord : nous considérons tous que la situation de nos finances publiques est aujourd'hui catastrophique et qu'il faut trouver des moyens d'améliorer le solde budgétaire. C'est dans ce sens que nos propositions, dont certains ont estimé qu'elles revenaient à créer de nouvelles taxes, ont contribué à réduire un certain nombre de niches fiscales et, de ce fait, à réduire le déficit budgétaire.

Toutefois, je souhaite attirer votre attention sur un autre point du diagnostic sur lequel nous divergeons. En effet, nous considérons, quant à nous, que, si la situation est difficile, la mobilisation du pays pour la redresser nécessitera une plus grande solidarité entre les Français, les entreprises et les collectivités locales.

C'est sur ce point, mes chers collègues, qu'il existe des différences importantes entre nous, nous l'avons bien vu lors de la discussion des différentes propositions que nous avons formulées pour améliorer la solidarité entre les ménages, par exemple, en renforçant la progressivité de l'impôt sur le revenu, avec la création d'une tranche supplémentaire d'imposition à 45 % pour les plus riches. De même, en ce qui concerne les entreprises, nous avons voulu mieux prendre en considération les PME face aux géants du CAC 40, en rendant la fiscalité un peu plus équitable.

Selon une enquête récente, les patrons des très petites entreprises ont un moral épouvantable, car ils ont conscience que la financiarisation des économies les a aussi conduits à une situation très difficile.

Enfin, pour les collectivités locales, outre la restauration des 200 millions d'euros dont on a beaucoup parlé, nous avons proposé de consacrer 350 millions d'euros de plus à la péréquation, parce que, nous l'avons bien vu lors des dernières élections sénatoriales, les maires de nos communes ont aujourd'hui le sentiment d'être les laissés-pour-compte et constatent l'inégalité patente des moyens dont ils disposent pour assurer les services de proximité. Dans ces conditions, nos propositions ont visé à rétablir une plus grande égalité de traitement, une fiscalité plus juste et une solidarité plus étroite. Évidemment, ces propositions n'ont pas reçu l'assentiment du Gouvernement. Elles ont été rejetées par certains de nos collègues sur certaines travées, je le regrette, mais elles indiquent très nettement, me semble-t-il, les orientations que nous souhaitons voir mettre en œuvre à l'avenir afin de mobiliser le pays pour son redressement.



Au fond, Madame la ministre, si nous en sommes là aujourd'hui – et c'est ce qui nous préoccupe –, c'est parce que ce pays souffre d'un réel manque de confiance. Depuis 2002 et, surtout, depuis 2007, la politique fiscale, financière et économique est allée dans le sens contraire de ce qui était souhaitable, entraînant l'accumulation d'une dette considérable, puisque le quinquennat de M. Sarkozy se caractérise par une augmentation de la dette de 500 milliards d'euros !

Voilà le résultat d'une politique qui se voulait dynamique et utile ! On nous disait : en baissant les impôts, on créera de la croissance, ce qui permettra de rembourser les dettes. Nous n'avons pas eu la croissance, mais nous avons récupéré une dette supplémentaire de 500 milliards d'euros. Voilà, mes chers collègues, ce qui crée aujourd'hui dans notre pays une rupture de confiance qu'il nous faut prendre en considération.

Nos propositions contribuent à restaurer cette confiance. Telle est la raison pour laquelle il nous faut adopter la première partie de ce projet de loi de finances avec les modifications apportées par l'ensemble de nos amendements.

**COMMUNIQUE  
DE  
François MARC  
Sénateur du Finistère**

**Budget 2012  
volet recettes**

**La majorité sénatoriale, en dégagant de nouvelles recettes,  
introduit plus de justice fiscale pour les entreprises**

Les débats sur les recettes du projet de loi de finances 2012 a permis à la majorité sénatoriale de faire adopter différents amendements et imposer plus de justice fiscale, aussi, entre les entreprises. En limitant à 50% le cumul des dérogations de l'impôt sur les sociétés et en mettant sous surveillance les pratiques abusives des grands patrons, ces amendements apportent de nouvelles ressources budgétaires et marquent leur soutien aux PME.

Le premier de ces amendements permet de limiter le cumul de dérogations fiscales à hauteur de 50% maximum du taux légal de 33,33% de l'impôt sur les sociétés. Les principaux bénéficiaires de telles pratiques sont les grands groupes du CAC 40, grands façonneurs de « mitage », qui ne sont imposés, dans les faits, qu'à un taux de 8% en moyenne, contre un taux minimal de 22% constaté pour les PME. L'amendement rapporterait près de 10 milliards d'euros au budget de l'Etat.

Autre amendement nécessaire, la taxation sur les parachutes dorés a été adoptée. Parallèlement, toute augmentation d'un dirigeant pendant les six mois qui précèdent son départ impliquera une imposition de son entreprise à une taxe supplémentaire de 15% sur ses bénéfices.

Cette recherche de plus de justice fiscale entre les entreprises est illustrée, au niveau international, par l'adoption de la taxation des transactions financières, une étape supplémentaire de la démarche volontariste des élus de gauche pour décourager la multiplication des opérations spéculatives, contribuer à plus de transparence, et, surtout, fournir des ressources non négligeables en période de crise : 12 milliards d'euros en France, près de 200 milliards au niveau européen.

Diffusion le 22 novembre 2011

# COMMUNIQUE

## Budget 2012, volet recettes

### La majorité sénatoriale défend le budget des collectivités locales

**La partie recettes du budget 2012 est l'occasion pour la majorité sénatoriale de souligner son soutien en faveur des collectivités locales et de leurs finances. Les débats ont été l'occasion de rappeler que les territoires réalisent près de 75% de l'investissement public.**

Première mesure : le rétablissement des 200 millions d'euros dont leurs dotations avaient été amputées lors des débats à l'Assemblée nationale ; le Sénat remet ainsi la dotation globale de financement à son montant initialement prévu.

Deuxième mesure : la majorité sénatoriale a donné une marge de manœuvre supplémentaire aux finances locales, via une majoration de 250 M€ des dotations de péréquation et de 100 M€ des dotations d'investissement communales.

Autre mesure : une aide exceptionnelle de 100 M€ a été instaurée au profit des départements, particulièrement sollicités par les conséquences sociales de cette période de crise, pour compenser le report, par le Gouvernement de la réforme de la prise en charge de la dépendance.

Aussi, par ces votes, les socialistes réaffirment leur volonté de réduire les inégalités territoriales en renforçant les mesures de péréquation et de soutenir l'investissement local, indispensable au retour de la croissance dans notre pays.

Elles permettront aux collectivités de parer au gel des dotations et à la perte d'autonomie fiscale engendrée par la suppression de la taxe professionnelle.

**La gauche, plus que jamais déterminée à assurer son rôle dans un Sénat défenseur des collectivités territoriales, demande le retour à un véritable dialogue entre l'Etat et les territoires.**

Diffusion le 23 novembre 2011

# COMMUNIQUE

## **Budget 2012, volet recettes**

### **La majorité sénatoriale impose la justice fiscale et dégage des recettes nouvelles**

**Dans le cadre de la première partie des débats sur le projet de loi de finances 2012, qui concerne les recettes, le Sénat a adopté des amendements introduisant plus d'égalité fiscale entre les citoyens, souci majeur de la nouvelle majorité sénatoriale. Le plus symbolique d'entre eux, relatif à l'article 2, permet la création d'une nouvelle tranche d'impôt sur le revenu.**

En instaurant cette nouvelle tranche, qui impose à hauteur de 45% les revenus de plus de 100 000 euros, les sénateurs de la majorité ont souhaité rétablir un lien de confiance des citoyens avec l'impôt, en introduisant plus de progressivité, tout en rétablissant l'équilibre des comptes publics.

Autre vote complémentaire, son élargissement à tous les revenus, qu'ils soient issus du travail ou du capital, y compris les revenus tirés des dividendes.

Parallèlement, une mesure d'indexation de la prime pour l'emploi a été instaurée. Le gel, depuis 2009, de cette prime, véritable incitation à la reprise d'emploi, a eu pour conséquence une baisse très nette du nombre de ses bénéficiaires. En période de crise, il paraissait nécessaire d'indexer de façon automatique ses seuils et barèmes, de façon à soutenir l'emploi et le pouvoir d'achat pour les revenus les plus faibles.

**Le souci constant des sénateurs, tout au long de l'examen du texte, a été de concilier la justice fiscale et le rééquilibrage des comptes publics.**

**François MARC**, Vice-président de la Commission des Finances  
et les sénateurs du groupe socialiste

**Diffusion le 23 novembre 2011**

# **Bulletin du Groupe socialiste du Sénat**

avec la participation des collaborateurs du groupe

**Coordination : Marie d'OUINCE**

**Aïcha KRAI**

**Secrétaire de rédaction - réalisation et conception - publication**

**Contact : 01 42 34 38 51 - Fax : 01 42 34 24 26**

**[www.senateurs-socialistes.fr](http://www.senateurs-socialistes.fr)**

**Reprographie : Sénat**

---